

# Rapport annuel 2015



«Notre mission: transporter l'électricité,  
une ressource vitale pour la Suisse et cruciale  
pour l'Europe, une force motrice qui garantit  
la qualité de vie de millions de personnes.  
Aujourd'hui et demain.»

# Sommaire

## 6 ÉDITORIAL

### RAPPORT DE SITUATION

- 13 Modèle d'entreprise réglementaire
- 15 Marche des affaires
- 16 Évaluation des risques
- 18 Perspectives

### COMPTES ANNUELS SWISS GAAP RPC

- 21 Compte de résultat
- 22 Bilan
- 24 Tableau des flux de trésorerie
- 26 Évolution des fonds propres
- 27 Annexe
- 62 Rapport de l'auditeur

### COMPTES ANNUELS STATUTAIRES

- 65 Compte de résultat
- 66 Bilan
- 68 Tableau des flux de trésorerie
- 70 Annexe
- 85 Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan
- 86 Rapport de l'organe de révision

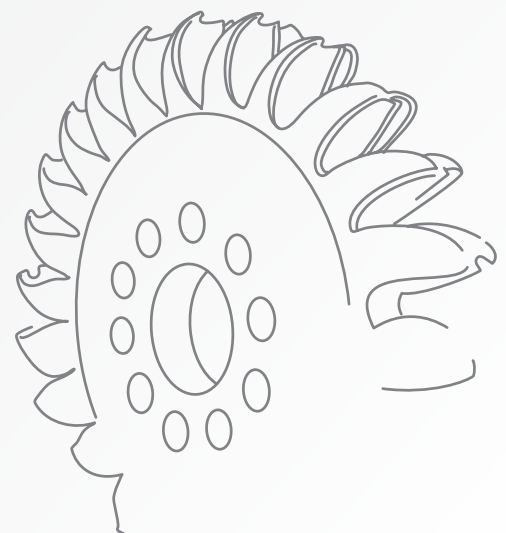
## 91 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Plus d'informations sur la coopération entre Nant de Drance et Swissgrid sur  
<http://ar2015.swissgrid.ch>



«Avec Swissgrid, nous fournirons un apport précieux à la sécurité d'approvisionnement de la Suisse et de l'Europe.»

Éric Wuilloud, directeur de Nant de Drance SA



## À la hauteur de l'avenir énergétique

### CHÈRE LECTRICE, CHER LECTEUR,

Plus de dix ans après la création de Swissgrid, nous dressons le constat suivant: la Société nationale pour l'exploitation du réseau a beaucoup changé et elle dispose aujourd'hui des atouts nécessaires pour relever les défis du tournant énergétique. À l'origine uniquement responsable de l'exploitation du réseau de transport, Swissgrid a depuis acquis la quasi-totalité des installations et assuré leur refinancement.

Pierre-Alain Graf, qui a orchestré la reprise des réseaux et la restructuration de la société au titre de CEO, a quitté l'entreprise de sa propre initiative en septembre. Sous sa direction, Swissgrid a jeté les bases d'un développement efficace et réalisé des économies considérables. Yves Zumwald, responsable Grid Operations et membre de la Direction, a tout d'abord été nommé CEO par intérim jusqu'à ce que la succession soit réglée.

En 2015, Swissgrid a poursuivi ses efforts pour accroître l'efficacité. Les mesures de consolidation engagées promettent des réductions de coûts annuelles de plusieurs dizaines de millions jusqu'en 2018. Ces économies sont nécessaires car la modernisation du réseau implique une future hausse des investissements et des coûts de capital.

### UN APPROVISIONNEMENT TRÈS SÛR EN DÉPIT DE CONTRAINTES CROISSANTES

En février, Swissgrid a inauguré son deuxième centre de contrôle à Prilly, près de Lausanne. À l'avenir, deux sites pourront coordonner le transport du courant en Suisse indépendamment ou en se partageant le travail. Ils contribueront pour beaucoup à améliorer encore davantage la sécurité de l'approvisionnement en électricité.



Yves Zumwald, Adrian Bult

La part croissante des énergies renouvelables pose un énorme défi aux opérateurs dans les centres de contrôle. C'est la raison pour laquelle Swissgrid a aussi investi en 2015 de façon conséquente dans leur formation. Notre nouveau Training & Simulation Center, le seul du genre en Suisse, proposera à l'avenir des exercices au personnel chargé de gérer l'exploitation des postes de conduite et des centrales électriques. Par ailleurs, Swissgrid a conçu une formation spécialisée pour opérateurs de systèmes en coopération avec la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg.

Comme le montrent des analyses réalisées par le Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport d'électricité (REGRT-E), l'argent investi par Swissgrid dans la gestion de l'exploitation du réseau porte ses fruits. En 2015, la Suisse a atteint une fois de plus la meilleure qualité de réglage en Europe. Néanmoins, la sécurité de l'exploitation du réseau en cas d'événement particulier demeure l'un des principaux défis pour la société.

L'éclipse du soleil en mars a provoqué d'énormes fluctuations de la production. Les nombreuses mesures de précaution prises par le REGRT-E ont toutefois prévenu toute interruption de l'approvisionnement. À l'automne, la raréfaction des réserves d'énergie en Suisse annonçait une situation énergétique et de réseau compromise pendant l'hiver. Nous avons alors communiqué nos prévisions en toute transparence et recherché des solutions avec nos partenaires. Les mesures mises en œuvre avec les représentants du secteur suisse de l'énergie et les exploitants de réseaux de transport européens, de même que les températures relativement clémentes, ont largement contribué à apaiser la situation.

### LA MODERNISATION DU RÉSEAU EST INDISPENSABLE

Après une phase de préparation minutieuse, Swissgrid a présenté le «Réseau stratégique 2025» à un vaste public au printemps 2015. Ce plan concrétise les projets d'extension du réseau qui sont nécessaires pour garantir la sécurité d'approvisionnement à long terme. Nous escomptons au total près de 2,5 milliards de francs d'investissements dans les dix prochaines années.

Swissgrid a poursuivi la modernisation du réseau avec des projets d'installation de lignes en Argovie, dans le Valais et dans le Tessin. La construction de la ligne qui mènera à la centrale électrique de Nant de Drance et du nouveau poste de couplage à Laufenburg a démarré en 2015. De plus, le raccordement au réseau pour la centrale électrique de Limmern et le poste de couplage en plein air de Winkeln ont été mis en service.

Swissgrid a redoublé d'efforts pour nouer des contacts avec la population concernée par les projets de construction. Nous l'avons informée en toute transparence à l'occasion de nombreuses rencontres, de réunions d'information, de fêtes du Bouquet et de foires-expositions. Néanmoins, les retards pris dans la phase d'autorisation des projets de construction du réseau et des appels d'offres demeurent un obstacle qu'il s'agit de surmonter pour rénover l'infrastructure, qui en a cruellement besoin.

### UN MARCHÉ ÉLECTRIQUE EN PLEINE MUTATION

Le processus de consultation engagé par Swissgrid et ses partenaires afin de remanier les marchés de l'électricité de Suisse et d'Europe a démarré à la mi-décembre. Grâce à cette contribution active, nos intérêts nationaux trouvent un écho dans le modelage d'un marché en pleine mutation.

Parallèlement, Swissgrid a intégré de nouveaux comités, dont les conseils d'administration de la Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Électricité (HGRT) et de la bourse d'électricité européenne EPEX SPOT. Ainsi, en coopération avec d'autres exploitants de réseaux de transport d'Europe centrale et occidentale, nous pouvons contribuer au maintien de l'équilibre entre le marché électrique et la sécurité d'approvisionnement.

Les coopérations existantes avec les exploitants de réseaux de transport allemands, autrichiens et néerlandais ont été regroupées en 2015. Cela a donné naissance au plus gros marché unifié des services système en Europe. Cette avancée laisse entrevoir à moyen terme de nouvelles économies dans l'acquisition de ces services.

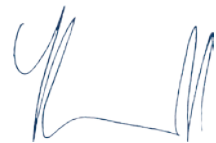
### PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ ET À L'EFFICIENCE

Pour garantir la sécurité d'approvisionnement et accroître la flexibilité et l'efficacité, Swissgrid doit automatiser toujours davantage son exploitation. C'est pourquoi l'entreprise consacre beaucoup d'efforts à l'instauration d'un système de lignes moderne. Celui-ci permet la gestion centralisée de l'exploitation du réseau et des 140 postes de couplage du pays. Dans le même temps, Swissgrid perfectionne sa gestion de la sécurité, notamment la sécurité des personnes et la sécurité au travail, de même que la protection des installations.

Les avancées réussies de l'année dernière n'auraient pas été possibles sans la précieuse contribution de nos collaborateurs et partenaires. Au nom du Conseil d'administration et de la Direction, nous remercions du fond du cœur toutes celles et tous ceux qui nous ont aidés jour après jour à atteindre nos objectifs.



**Adrian Bult**  
Président du Conseil  
d'administration



**Yves Zumwald**  
CEO

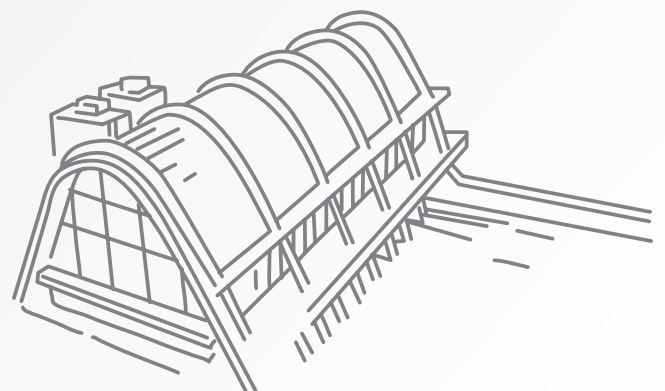
Plus d'informations sur la coopération entre l'AET et Swissgrid sur  
<http://ar2015.swissgrid.ch>





«Le Tessin a une importance cruciale pour la Suisse, dans sa fonction de porte d'accès pour les transports, mais aussi pour l'électricité. Une bonne coopération avec Swissgrid est donc indispensable.»

Roberto Pronini, CEO d'AET





# Rapport financier

- RAPPORT DE SITUATION
- COMPTES ANNUELS SWISS GAAP RPC
- COMPTES ANNUELS STATUTAIRES

# Rapport de situation

Le présent rapport de situation satisfait aux exigences énoncées à l'art. 961c CO relatives aux comptes annuels statutaires mais aussi aux prescriptions sur le «rapport de situation» concernant les comptes annuels conformément aux dispositions Swiss GAAP RPC (Swiss GAAP RPC Cadre conceptuel, chiffres 7 et 34).

## Modèle d'entreprise réglementaire

### CONTEXTE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

Pour simplifier, la chaîne de création de valeur du secteur de l'électricité se compose des maillons suivants: production d'électricité -> transport d'électricité -> distribution d'électricité -> consommation d'électricité. Swissgrid, propriétaire et exploitante du réseau suisse à très haute tension, est responsable du transport de l'électricité.

En raison des lourds investissements nécessaires à la construction du réseau de transport, des économies d'échelle croissantes (effet de la baisse des coûts marginaux) et du niveau élevé des coûts irréversibles, le transport d'électricité constitue un monopole naturel. Le législateur en a fait un monopole de droit en adoptant la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) et l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI).

L'application de la LApEI et de l'OApEI est contrôlée par la Commission fédérale de l'électricité ElCom (ElCom). L'ElCom est l'autorité fédérale indépendante de régulation dans le domaine de l'électricité. Si nécessaire, elle peut prendre des décisions auxquelles il est permis de s'opposer par voie juridique auprès du Tribunal administratif fédéral, avec possibilité de recours auprès du Tribunal fédéral.

Étant donné que la sécurité de l'approvisionnement en électricité en Suisse relève de l'intérêt du grand public, qu'une législation correspondante a été mise en place et que l'application de ces lois est surveillée par l'autorité de régulation, l'activité commerciale de Swissgrid évolue principalement dans un contexte très réglementé.

### ACTIVITÉ COMMERCIALE

En tant que Société nationale pour l'exploitation du réseau, Swissgrid est tenue d'assurer une exploitation non discriminatoire, fiable et performante du réseau de transport ainsi que son entretien écologiquement viable et efficace. La société a pour autres missions principales de rénover le réseau à très haute tension et de l'étendre en fonction des besoins.

Par ailleurs, Swissgrid fournit d'autres services dans le cadre du réseau interconnecté européen et suisse, par exemple la gestion des groupes-bilan et des congestions ou les prestations de services système (PSS). De cette manière, tout en défendant des intérêts nationaux et internationaux, Swissgrid apporte une contribution essentielle à la sécurité de l'approvisionnement en électricité en Suisse.

### RÉGLEMENTATION COST PLUS

Le mandat légal et l'activité commerciale de Swissgrid génèrent des coûts que la société répercute sur les niveaux de réseau inférieurs et les consommateurs finaux sous forme de recettes tarifaires, à condition que l'autorité de régulation approuve leur imputation dans les tarifs conformément à la législation sur l'approvisionnement en électricité. L'imputabilité des coûts de Swissgrid dans les tarifs est contrôlée a posteriori par l'ElCom.

Sont qualifiés de coûts imputables les coûts d'exploitation et de capital d'un réseau sûr, performant et efficient. Les coûts imputables incluent également un bénéfice d'exploitation approprié. Pour ces raisons, cette réglementation est appelée «Cost Plus», où «Cost» renvoie au principe de couverture des coûts et «Plus» au bénéfice d'exploitation.

### COÛTS D'EXPLOITATION ET DE CAPITAL IMPUTABLES

Les coûts d'exploitation imputables comprennent les charges générées par les prestations directement liées à l'exploitation. Citons, par exemple, les coûts d'entretien du réseau, les dépenses nécessaires à la fourniture des prestations de services système, les charges de personnel, les coûts du matériel et des prestations de tiers ou encore les impôts directs.

Les coûts de capital imputables sont constitués des amortissements calculés et des intérêts calculés. Le montant des coûts de capital dépend directement du montant des biens investis nécessaires à l'exploitation du réseau (Regulated Asset Base, RAB) et du taux d'intérêt théorique à appliquer (WACC).

La RAB se compose notamment des installations du réseau de transport (y compris les installations en construction), des immobilisations incorporelles, de l'actif circulant net déterminé sur une base mensuelle et des différences de couverture.

## DIFFÉRENCES DE COUVERTURE

Les recettes tarifaires nécessaires sont calculées au préalable par Swissgrid à partir de coûts budgétés (coûts d'exploitation et de capital). Les différences de coûts et de quantités entre la situation «effective» d'une année et le «plan» pour la même année génèrent régulièrement des divergences entre charges réelles et produits réels d'une année. On parle alors de différences de couverture. Elles doivent être résorbées lors des exercices suivants.

Si les charges réelles sont supérieures aux recettes tarifaires du même exercice, il y a déficit. Ce déficit peut être comblé lors des exercices suivants par une hausse des tarifs. En revanche, si les recettes tarifaires sont supérieures aux charges réelles du même exercice, il y a excédent, lequel doit être résorbé lors des exercices suivants par une baisse des tarifs.

Le taux WACC s'applique aussi d'office aux différences de couverture, qui sont incluses dans les biens investis nécessaires à l'exploitation. Celles-ci influent donc sur le montant des coûts de capital. Les déficits augmentent les coûts de capital, tandis que les excédents les réduisent.

## RÉGLEMENTATION DES BÉNÉFICES

Le cadre juridique applicable à Swissgrid a pour effet que l'EBI (résultat avant intérêts) de l'activité réglementée correspond en principe aux actifs réglementaires (RAB) multipliés par le coût moyen pondéré du capital (WACC).

L'activité non réglementée de Swissgrid peut générer des bénéfices supplémentaires comparativement insignifiants.

Une partie de l'EBI est ensuite utilisée pour indemniser les bailleurs de fonds de Swissgrid au moyen de deux instruments: la rémunération des capitaux empruntés et le rendement des fonds propres (dividende et/ou thésaurisation des bénéfices). Ainsi, il résulte de la réglementation Cost Plus un rendement égal au coût moyen pondéré du capital (WACC).

## COÛT MOYEN PONDÉRÉ DU CAPITAL (WACC) THÉORIQUE

Le WACC est un taux d'intérêt théorique fixé chaque année en adéquation avec la législation sur l'approvisionnement en électricité. Il est appliqué au même titre à tous les exploitants de réseau.

Le WACC est calculé par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) selon une méthode précise en tenant compte des bonnes pratiques actuelles. Cette méthode a été spécialement mise au point pour la réglementation spécifique des gestionnaires du réseau électrique afin de garantir la sécurité de leurs investissements. En ce qui concerne la structure de financement, le calcul du WACC repose sur une part de fonds propres de 40% et une part de capitaux empruntés de 60%. Des limites de tolérance spécifiques sont appliquées aux différents paramètres des coûts de capital.

Puisque le WACC représente un taux d'intérêt théorique pour tout le secteur, les coûts de capital effectifs de Swissgrid ne sont pas inclus dans le calcul des tarifs. Inversement, Swissgrid est tenue de répartir les intérêts théoriques perçus dans les tarifs entre les détenteurs des fonds propres et les bailleurs des fonds empruntés.

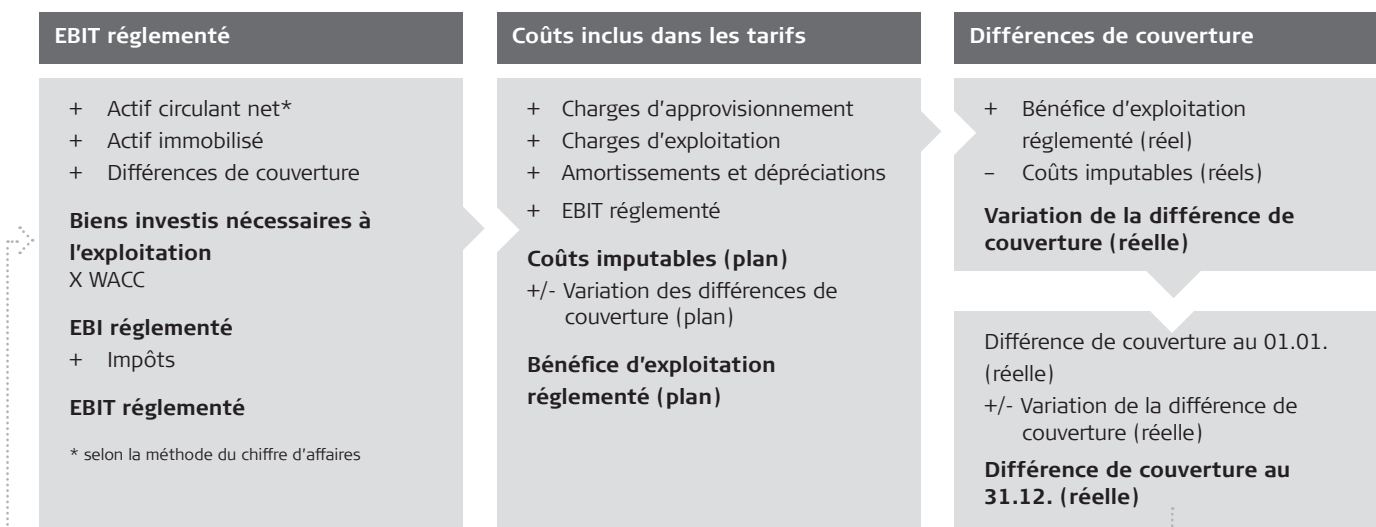


Illustration du modèle d'entreprise réglementaire

## Marche des affaires

(VALEURS CONFORMES AUX SWISS GAAP RPC)

### CHARGES D'APPROVISIONNEMENT

Les charges d'approvisionnement, qui totalisent CHF 295,2 millions, sont en baisse par rapport à l'exercice précédent (CHF 356,1 millions). Dans la section Utilisation du réseau, les charges d'approvisionnement ont considérablement diminué à CHF 48,3 millions (exercice précédent: CHF 95,8 millions). Cette réduction tient d'une part à l'acquisition du réseau à très haute tension de l'EWZ le 5 janvier 2015 et d'autre part à la baisse des coûts de réseau remboursés aux anciens propriétaires du réseau de transport. Dans la section Prestations de services système générales, les charges d'approvisionnement ont diminué de CHF 16,4 millions, en raison notamment de la baisse des charges pour la réserve de puissance. Les charges d'approvisionnement attribuables aux prestations de services système individuelles (pertes de transport et énergie réactive) ont légèrement augmenté (+ CHF 4,4 millions). La raison est à chercher avant tout dans la plus grande quantité d'approvisionnement en pertes de transport).

### CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation, qui totalisent CHF 209,2 millions, sont en baisse de près de 10% par rapport à l'exercice précédent (CHF 231,0 millions). Les effets dans les différentes catégories de charges sont certes différents, mais ils reflètent dans l'ensemble la consolidation et l'optimisation des activités initiées pour diminuer durablement le niveau des charges conformément à la stratégie adoptée.

À CHF 93,6 millions, les charges de personnel sont plus élevées que durant l'exercice précédent (CHF 87,9 millions) mais comprennent la provision pour restructuration de CHF 7,5 millions constituée dans le cadre du programme d'amélioration de l'efficacité et de réduction des coûts. La moyenne annuelle des emplois à temps plein s'établit à 441,9 (exercice précédent: 451,6 FTE) pour le règlement des activités centrales et 33,1 (exercice précédent: 27,8 FTE) pour le règlement des activités conformément au loi sur l'énergie. Par conséquent, Swissgrid a employé en moyenne 475,0 salariés à temps plein en 2015 (exercice précédent: 479,4 FTE).

Le matériel, les prestations de tiers et les autres charges d'exploitation ont été réduits de CHF 27,5 millions à CHF 115,6 millions. Un appel d'offres public pour les travaux de remise en état a permis des économies considérables. Par ailleurs, les charges au prorata pour les installations à usage mixte sont en nette hausse suite à l'acquisition d'installations de réseau le 5 janvier 2015. De plus, une provision pour démantèlement d'un montant de CHF 6,1 millions augmente les charges.

Les amortissements sur immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles, qui s'établissent à CHF 119,3 millions, sont nettement supérieurs au niveau de l'exercice précédent (CHF 104,7 millions) suite à la hausse des actifs immobilisés. La hausse des actifs immobilisés résulte des acquisitions d'installations au 5 janvier 2015, des investissements réalisés pendant l'exercice sous revue et de la réduction par rapport à 2014 du montant des revenus tirés des congestions utilisé pour financer les investissements dans le réseau (CHF 31,8 millions contre CHF 118,7 millions). Des dépréciations à hauteur de CHF 4,9 millions ont été comptabilisées pendant la période sous revue.

### CHIFFRE D'AFFAIRES ET DIFFÉRENCES DE COUVERTURE

Le chiffre d'affaires net affiche une hausse modérée de CHF 25,7 à CHF 837,7 millions sur un an. On observe en revanche des effets contraires à l'intérieur des sections. Le chiffre d'affaires net dans la section Utilisation du réseau atteint CHF 430,2 millions en 2015 contre CHF 370,2 millions durant l'exercice précédent. Dans la section Prestations de services système générales, le chiffre d'affaires net est pendant la période sous revue en recul de CHF 61,0 millions à CHF 320,6 millions.

Les différences nettes de couverture (déficits cumulés moins excédents cumulés) ont pu être sensiblement réduites (CHF 79,8 millions) au cours de l'exercice sous revue. À l'intérieur des différentes sections, la situation est semblable à celle du chiffre d'affaires net: dans la section Utilisation du réseau, les déficits se sont encore creusés par rapport à l'exercice précédent tandis que les déficits dans la section Prestations de services système générales ont été entièrement comblés. La section présente même un léger excédent de CHF 21,0 millions.

### EBIT, PRODUIT FINANCIER ET RÉSULTAT DE L'ENTREPRISE

Aux termes de la loi, l'EBIT de Swissgrid correspond à la valeur des biens investis nécessaires à l'exploitation (Regulated Asset Base/RAB) multipliée par le coût moyen pondéré du capital (WACC) et augmentée des impôts.

À CHF 153,4 millions, l'EBIT de l'exercice sous revue est supérieur à ce qu'il était durant l'exercice précédent (CHF 141,4 millions). Cette augmentation s'explique notamment par l'acquisition d'installations de réseau le 5 janvier 2015, qui se solde par une hausse sensible de la RAB par rapport à l'exercice précédent.

## ÉVALUATION DES RISQUES

Le financement de ces acquisitions a entraîné une hausse des charges financières de CHF 3,0 millions sur un total de CHF 44,0 millions. Après inclusion de produits financiers d'un montant minimum de CHF 0,2 million (exercice précédent: CHF 0,0 million) et déduction des impôts sur les bénéfices de CHF 21,6 millions (exercice précédent: CHF 19,9 millions), le résultat de l'entreprise s'établit à CHF 88,0 millions (exercice précédent: CHF 80,5 millions).

### BILAN ET TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le total du bilan (hors postes du bilan détenus à titre fiduciaire) est en hausse sur un an (CHF 284,2 millions) à CHF 2,955 milliards. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'acquisition d'installations du réseau de transport début 2015 (CHF 341,5 millions au 5 janvier 2015).

Comme durant l'exercice précédent, la dotation en fonds propres a été relevée par le résultat de l'entreprise et par l'acquisition de nouveaux éléments du réseau de transport contre paiement de la prestation de compensation, constituée à 30% d'actions Swissgrid.

Le ratio de fonds propres corrigé des postes détenus à titre fiduciaire, inclusion faite des différences nettes de couverture, se situait à 32,3% au 31 décembre 2015, contre 28,8% durant l'exercice précédent. Hormis le relèvement de la dotation en fonds propres évoqué plus haut, la suppression des différences de couverture (CHF 79,8 millions) a également exercé un impact positif sur le ratio de fonds propres au cours de l'exercice sous revue.

Le flux de trésorerie disponible élevé à CHF 241,7 millions (exercice précédent: positif à CHF 61,0 millions) a notamment permis de réduire fortement (CHF 203,1 millions) les engagements financiers à court terme. Au 31 décembre 2015, il existe encore des prêts à court terme d'un montant de CHF 25,0 millions.

Swissgrid estime que la gestion des risques fait partie intégrante d'une gestion d'entreprise efficace et avisée. La gestion des risques de Swissgrid porte sur toute l'organisation, est dérivée des normes établies (ISO 31000 et COSO ERM) et satisfait à ses propres exigences en matière de gouvernement d'entreprise et à celles de la législation suisse.

### OBJECTIFS

La gestion des risques aide la Direction à gérer consciemment les risques, à établir des rapports pertinents et transparents, à piloter et documenter un système de gestion des risques approprié et à développer et entretenir une culture d'entreprise qui s'attache à gérer délibérément les risques en faisant preuve d'anticipation.

### ORGANISATION

Le Conseil d'administration délègue la mise en œuvre de la gestion des risques au CEO de Swissgrid. Celui-ci a confié cette mission à l'unité centrale Gestion des risques, directement placée sous l'autorité du CFO. Elle gère le processus de gestion des risques et dirige une équipe virtuelle de spécialistes dans toutes les unités opérationnelles de Swissgrid.

### PROCESSUS

L'évaluation annuelle des risques fait partie intégrante du processus stratégique. Les risques principaux sont identifiés et évalués dans le cadre de ce processus structuré et échelonné. Des valeurs cibles et seuils ainsi que des stratégies de gestion de ces risques sont également définies. Les risques, mais aussi l'efficacité et le degré de mise en œuvre des mesures prises, sont surveillés dans le cadre de mises à jour régulières des risques. Les résultats de l'évaluation et des mises à jour des risques sont consignés chaque trimestre dans un rapport adressé à la Direction et chaque semestre dans un rapport adressé au Conseil d'administration.

### SITUATION DE RISQUE

Les risques proviennent de l'environnement politique et réglementaire national mais aussi européen, du contexte économique général exigeant du secteur et des évolutions du marché, de la production et de la distribution. Font partie des risques principaux:



### Risques stratégiques

- Isolation du système électrique suisse et incapacité à défendre les intérêts de la société: le rôle de Swissgrid est menacé à l'échelle nationale et internationale. En Europe, des tendances à la centralisation et les difficultés d'accès aux organes politiques importants restreignent sa marge de manœuvre. L'absence d'accord sur l'électricité entre l'UE et la Suisse expose le système électrique suisse à un risque latent d'isolation (l'UE a déjà ancré une clause du pays tiers dans les premiers codes de réseau). En Suisse, Swissgrid encourt le risque de ne pouvoir défendre suffisamment auprès du secteur les intérêts qui relèvent de l'accomplissement de sa mission.
- Exécution du réseau stratégique: il se peut, par exemple, que le réseau stratégique décidé et communiqué ne soit pas achevé dans les temps en raison d'un retard dans les procédures ou d'activités menées par des lobbyistes. Dans ce cas, le transport de l'énergie produite, l'importation ou le transit de l'énergie peuvent être restreints, ce qui peut provoquer des pertes pour l'économie nationale ou une pénurie d'électricité.
- Perte de réputation: une perte de réputation peut limiter la capacité d'action de Swissgrid en Suisse et à l'étranger. Son association avec des sujets négatifs, de même que son gain de visibilité résultant de la reprise du réseau et de son obligation de négoce en bourse exposent davantage la société à des attaques visant à nuire à sa réputation.
- Stabilité financière menacée: problèmes de liquidité et de financement dus à des décisions de procédure négatives, à une moindre capacité de financement interne (due par ex. à la réduction du WACC à partir de 2017), à des coûts non imputables, etc., qui ont des répercussions sur des ICP, dont le ratio de fonds propres, le ratio de couverture des intérêts ou la notation financière.

### Risques opérationnels

- Perturbation de l'exploitation / de l'infrastructure: dans les situations extrêmes, une réserve de réglage insuffisante, l'indisponibilité de la puissance mise en réserve en Suisse ou la défaillance de plusieurs fonctions centrales peuvent réduire la capacité de réglage. Les défaillances de l'infrastructure peuvent être provoquées par exemple par des pannes d'équipements dues entre autres à une surcharge, une situation de force majeure ou des accidents. Une perturbation de l'exploitation ou de l'infrastructure peut aussi résulter d'un incident de sécurité. Les attaques perpétrées contre l'infrastructure physique ou informatique (par ex. cyberattaque) peuvent provoquer la défaillance de systèmes et processus importants.
- Pénurie d'électricité: la conjonction de plusieurs facteurs adverses (par ex. faibles niveaux d'eau de fleuves et réservoirs, suppression supplémentaire d'énergie en ruban d'origine nucléaire) peut provoquer une surcharge et donc la panne d'éléments critiques du réseau. Si ces perturbations se produisent en cascade, il peut en résulter un délestage et, dans le pire des cas, un effondrement du réseau.
- Défaillance du marché: le comportement spéculatif de certains acteurs du marché peut menacer l'état du réseau; un grand nombre de positions de négoce non équilibrées et l'incompatibilité avec les fondements de l'UE (codes de réseau) peuvent y contribuer.
- Aptitudes / compétences insuffisantes: l'évolution constante du secteur a pour effet que d'autres compétences seront nécessaires à court et moyen terme pour relever les défis futurs.

**Risques financiers:** de par son activité commerciale, Swissgrid est exposée à divers risques financiers. En font partie les risques de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de contrepartie:

- Risque de liquidité: la liquidité est assurée d'une part par une planification constante et la surveillance des besoins financiers et d'autre part par les lignes de crédit bancaire autorisées.
- Risque de change: le risque de change est limité en premier lieu par la couverture naturelle (exposition netting). Etant donné que cette mesure ne réduit que partiellement le risque, Swissgrid recourt également à des opérations de change au comptant et à terme.
- Risque de taux d'intérêt: le risque de variation des taux d'intérêt est réduit par l'échelonnement des durées et une combinaison équilibrée d'instruments de financement. Par ailleurs, conformément au modèle d'entreprise de Swissgrid, le financement est fondamentalement axé sur le long terme et assorti de taux d'intérêt fixes.
- Risque de contrepartie: les opérations financières sont conclues exclusivement avec des contreparties qui disposent au moins d'une notation externe A-. De plus, des limites de tolérance individuelles sont fixées pour chaque contrepartie.

Les risques évoqués sont surveillés régulièrement et évalués au moins une fois par trimestre par un comité des risques constitué pour l'occasion. Des mesures supplémentaires sont prises en cas de nécessité.

## Perspectives

### PERSPECTIVES STRATÉGIQUES

**Amélioration de la sécurité d'approvisionnement:** dans le projet «Réseau stratégique 2025», Swissgrid a présenté au printemps dernier les mesures nécessaires pour améliorer la sécurité d'approvisionnement. Ce plan de grande ampleur tient compte du développement du réseau, un facteur à l'impact certain à moyen et long terme. Il est important que les projets d'extension du réseau puissent désormais être exécutés dans les délais impartis. Les retards pris dans leur phase d'autorisation et d'appel d'offres restent l'un des obstacles à surmonter par Swissgrid avec le concours du secteur, des responsables politiques et de la Confédération.

**Automatisation plus poussée de l'exploitation du réseau:** pour être en mesure d'exécuter son mandat légal à long terme, Swissgrid doit non seulement investir dans le réseau de transport mais aussi automatiser davantage l'exploitation du réseau. Pour cette raison, Swissgrid concentre toutes ses forces sur la mise en service d'un système de gestion moderne, le logiciel central utilisé pour diriger l'exploitation du réseau. Parallèlement, la société entend réaliser le pilotage direct des 140 postes de couplage en Suisse. Ces avancées permettront à Swissgrid d'améliorer la flexibilité et l'efficacité de l'exploitation.

**Sécurité dans l'exploitation du réseau:** hormis l'efficacité, la sécurité de l'exploitation du réseau est un thème très cher à Swissgrid. Pour cette raison, elle a l'intention de développer continuellement la gestion de la sécurité dans les prochaines années, à savoir concrètement la sécurité des personnes, la sécurité au travail et la protection physique de nos installations. L'objectif est d'établir une véritable culture de la sécurité chez Swissgrid afin de protéger encore mieux les installations et les collaborateurs.

**Perfectionnement de la conception du marché:** Swissgrid se donne pour objectif non seulement d'initier des changements à l'intérieur de l'entreprise, mais aussi d'agir sur son environnement. En coopération avec de nombreux partenaires du secteur, elle a formulé des propositions pour modifier la conception des marchés suisse et européen de l'électricité. Swissgrid a ainsi la possibilité de représenter les intérêts de la Suisse sur un marché électrique européen en mutation.

## PERSPECTIVES FINANCIÈRES

**Investissements dans le réseau:** compte tenu du futur énergétique, appelé à être axé sur la durabilité, et des mesures d'optimisation, de renforcement et d'extension du réseau prévues dans le rapport «Réseau stratégique 2025», il faut s'attendre à une hausse du volume des investissements. Swissgrid prévoit d'investir chaque année près de CHF 180,0 millions dans le réseau de transport suisse.

**Coûts d'exploitation:** en ce qui concerne les coûts d'exploitation, Swissgrid concentre ses efforts sur son programme pluriannuel d'amélioration de l'efficacité et de baisse des coûts, dont l'exécution selon le calendrier prévu a été décidée en mars 2015 par le Conseil d'administration. Bien que les objectifs pour 2018 soient ambitieux, les résultats obtenus jusqu'à aujourd'hui sont positifs et confirment le bien-fondé des baisses de coûts recherchées. En 2016, l'exécution du programme se poursuit sur la base des résultats obtenus et des expériences accumulées, de même que la mise en œuvre des mesures définies.

**EBIT et résultat de l'entreprise:** conformément au modèle d'entreprise réglementaire, l'EBIT dépend directement du montant de la RAB et du WACC. La réduction du WACC de 4,70 à 3,83% décidée pour 2017 par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a un impact négatif sur l'EBIT et le résultat de l'entreprise.

En adéquation avec la politique de dividendes approuvée par le Conseil d'administration, les bénéfices dégagés sont thésaurisés proportionnellement au ratio de fonds propres atteint. De cette manière, le ratio de fonds propres peut être accru en permanence et le financement stable de Swissgrid assuré sur le long terme.

**Acquisition d'éléments du réseau:** à l'instar des acquisitions annuelles réalisées jusqu'à aujourd'hui, la valeur des installations du réseau acquises le 4 janvier 2016 sera ajustée pour la première fois à l'automne 2016. Néanmoins, les effets attendus sur le bilan de Swissgrid (hausse de l'actif immobilisé, des fonds propres et des capitaux empruntés) seront probablement très limités cette année. La valeur provisoire des installations cédées est estimée à CHF 27,0 millions.

Le montant de la valeur de transaction supposée du réseau de transport (valeur d'indemnisation finale de toutes les installations de réseau acquises) est déterminé depuis novembre 2013 dans le cadre de la procédure administrative correspondante de l'ElCom. Les conséquences financières de cette procédure sont difficiles à estimer, mais n'ont pas d'impact direct sur le résultat de Swissgrid.

# Comptes annuels Swiss GAAP RPC

## Compte de résultat

mio CHF	Notes	2015	2014
Chiffre d'affaires net	4, 5	837,7	812,0
Autre produit d'exploitation	4, 6	17,4	17,3
Variation des différences de couverture	4, 15	-87,4	-8,0
Prestations propres à l'actif		14,3	11,9
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>782,0</b>	<b>833,2</b>
Charge d'approvisionnement	4, 5	295,2	356,1
<b>Marge brute</b>		<b>486,8</b>	<b>477,1</b>
Charges de matériel et prestations de tiers	7	93,8	121,6
Charges de personnel	8	93,6	87,9
Autres charges d'exploitation	9	21,8	21,5
<b>Résultat avant intérêts, impôts, amortissements et dépréciations</b>		<b>277,6</b>	<b>246,1</b>
Amortissements sur immobilisations corporelles	13	100,5	81,3
Amortissements sur immobilisations incorporelles	13	18,8	23,4
Dépréciations	13	4,9	-
<b>Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)</b>	4	<b>153,4</b>	<b>141,4</b>
Produits financiers	10	0,2	-
Charges financières	11	44,0	41,0
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>109,6</b>	<b>100,4</b>
Impôts sur les bénéfices	12	21,6	19,9
<b>Résultat de l'entreprise</b>		<b>88,0</b>	<b>80,5</b>

### RÉSULTAT PAR ACTION

CHF	2015	2014
Résultat de l'entreprise	87 965 212	80 528 378
Nombre moyen pondéré dans le temps des actions en circulation	312 393 906	275 874 354
<b>Résultat non dilué par action</b>	<b>0,28</b>	<b>0,29</b>
Effet de dilution résultant de la conversion des prêts convertibles	-0,08	-0,10
<b>Résultat dilué par action</b>	<b>0,20</b>	<b>0,19</b>

L'effet de dilution résulte de la potentielle conversion des prêts convertibles en fonds propres. Avec une conversion potentielle au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice sous revue, les charges d'intérêts auraient diminué de CHF 27,9 millions (exercice précédent: CHF 27,5 millions). Étant donné que les impôts sont pris en compte dans le modèle d'affaires réglementé de Swissgrid, la conversion aurait induit une augmentation du résultat de l'entreprise de CHF 27,9 millions (exercice précédent: CHF 27,5 millions). Parallèlement, le nombre moyen d'actions en circulation aurait également augmenté de 267 329 092 unités (exercice précédent: 292 704 743). Il en résulte un effet potentiel de dilution de CHF -0,08 par action (exercice précédent: CHF -0,10).

## Bilan Actif

mio CHF	Notes	31.12.2015	31.12.2014
Immobilisations corporelles	13	2 072,2	1 671,2
Immobilisations incorporelles	13	167,0	236,8
Immobilisations financières	14	10,0	4,8
Déficits à long terme	15	272,7	438,8
<b>Actif immobilisé</b>		<b>2 521,9</b>	<b>2 351,6</b>
Actifs détenus à titre fiduciaire	16	346,0	290,7
Déficits à court terme	15	190,6	85,4
Stocks		2,9	1,7
Créances résultant de livraisons et de prestations	17	158,6	163,8
Autres créances	18	3,4	3,4
Comptes de régularisation actifs	19	50,0	54,4
Liquidités		27,9	10,8
<b>Actif circulant</b>		<b>779,4</b>	<b>610,2</b>
<b>Actif</b>		<b>3 301,3</b>	<b>2 961,8</b>

## Bilan Passif

mio CHF	Notes	31.12.2015	31.12.2014
Capital-actions		313,4	276,4
Réserves de capitaux		395,0	329,6
Réserves de bénéfice		233,3	158,3
Fonds propres		941,7	764,3
Engagements financiers à long terme	20	1 696,2	1 426,2
Provisions à long terme	21	48,5	39,4
Excédents à long terme	15	18,5	10,6
Fonds de tiers à long terme		1 763,2	1 476,2
Passifs détenus à titre fiduciaire	16	346,0	290,7
Engagements financiers à court terme	20	25,0	228,1
Engagements résultant de livraisons et de prestations	22	73,1	87,8
Autres engagements	23	15,1	7,1
Comptes de régularisation passifs	24	112,0	92,7
Provisions à court terme	21	4,2	4,9
Excédents à court terme	15	21,0	10,0
Fonds de tiers à court terme		596,4	721,3
Fonds de tiers		2 359,6	2 197,5
<b>Passif</b>		<b>3 301,3</b>	<b>2 961,8</b>

## Tableau des flux de trésorerie

mio CHF, sans les postes du bilan détenus à titre fiduciaire	Notes	2015	2014
Résultat de l'entreprise		88,0	80,5
Charges financières	11	44,0	41,0
Produits financiers	10	-0,2	-
Impôts sur les bénéfices courants	12	22,2	20,4
Amortissements	13	119,2	104,6
Dépréciations	13	4,9	-
Pertes résultant de sorties d'actif immobilisé	13	0,1	0,1
Variation des réserves de cotisations de l'employeur	14	-0,2	-0,3
Variation des provisions	21	8,4	-0,2
Variation des stocks		0,4	-
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		5,3	-49,6
Variation des autres créances		-	4,5
Variation des comptes de régularisation actifs		4,4	-4,6
Variation des différences de couverture	4, 15	87,4	8,0
Variation des engagements résultant de livraisons et de prestations		-14,8	7,3
Variation des autres engagements à court terme		8,0	2,6
Variation des comptes de régularisation passifs		13,2	-83,2
Impôts payés		-20,3	-15,8
<b>Flux de trésorerie des activités d'exploitation</b>		<b>370,0</b>	<b>115,3</b>
Investissements bruts dans des immobilisations corporelles		-115,8	-137,4
Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau		31,0	118,7
Investissements nets dans des immobilisations corporelles	13	-84,8	-18,7
Investissements bruts dans des immobilisations incorporelles		-39,3	-35,4
Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau		0,8	-
Investissements nets dans des immobilisations incorporelles	13	-38,5	-35,4
Investissements dans des immobilisations financières		-5,2	-0,2
Désinvestissements d'immobilisations financières		0,2	-
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>		<b>-128,3</b>	<b>-54,3</b>
Variation des engagements financiers à court terme		-319,6	-40,0
Souscription d'emprunts à long terme	20	150,0	-
Intérêts payés		-41,9	-38,8
Dividendes versés		-13,0	-
Coûts de transaction des capitaux propres		-0,1	-0,1
<b>Flux de trésorerie des activités de financement</b>		<b>-224,6</b>	<b>-78,9</b>
<b>Variation des liquidités</b>		<b>17,1</b>	<b>-17,9</b>
Justification			
Liquidités au début de l'exercice		10,8	28,7
Liquidités à la fin de l'exercice		27,9	10,8
Variation des liquidités		17,1	-17,9



### ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT SANS RÉPERCUSSIONS SUR LA TRÉSORERIE

Le 5 janvier 2015, Swissgrid a repris la société ewz Übertragungsnetz AG et les installations de seize sociétés. En contrepartie, les auteurs des apports ont été indemnisés à 30% sous forme d'actions de Swissgrid et à 70% sous forme de prêts. ewz Übertragungsnetz AG a fusionné avec Swissgrid le 24 juin 2015 avec effet rétroactif au 5 janvier 2015.

Les actifs et passifs suivants ont été inscrits au bilan:

mio CHF	Valeurs au 5.1.2015	dont provenant de tiers	dont provenant de proches
Immobilisations corporelles	329,7	55,5	274,2
Immobilisations incorporelles	2,5	0,6	1,9
Déficits	7,6	-	7,6
Créances résultant de livraisons et de prestations	0,1	-	0,1
Stocks	1,6	-	1,6
<b>Total actif</b>	<b>341,5</b>	<b>56,1</b>	<b>285,4</b>
Engagements financiers	236,5	39,3	197,2
Engagements résultant de livraisons et de prestations	0,1	-	0,1
Comptes de régularisation passifs	2,4	-	2,4
<b>Total passif</b>	<b>239,0</b>	<b>39,3</b>	<b>199,7</b>
<b>Augmentations de capital<sup>1</sup></b>	<b>102,5</b>		
Capital-actions	37,0		
Réserves de capitaux	65,5		

<sup>1</sup> Le montant de l'augmentation de capital correspond à la valeur avant comptabilisation des coûts de transaction sur fonds propres (CHF 0,1 million) au titre de la réduction des réserves de capital.

## Évolution des fonds propres

mio CHF	Capital-actions	Réserve générale	Bénéfices non répartis	Total des fonds propres
État au 31.12.2013	271,2	322,1	77,8	671,1
Affectation	-	-	-	-
Versement de dividendes	-	-	-	-
Augmentations de capital (moins frais de transaction)	5,2	7,5	-	12,7
Résultat de l'entreprise 2014	-	-	80,5	80,5
État au 31.12.2014	276,4	329,6	158,3	764,3
Affectation	-	-	-	-
Versement de dividendes	-	-	-13,0	-13,0
Augmentations de capital (moins frais de transaction)	37,0	65,4	-	102,4
Résultat de l'entreprise 2015	-	-	88,0	88,0
<b>État au 31.12.2015</b>	<b>313,4</b>	<b>395,0</b>	<b>233,3</b>	<b>941,7</b>

Le capital-actions se compose de 313 398 719 (exercice précédent: 276 350 637) actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 1 chacune.

Au 31 décembre 2015, Swissgrid dispose d'un capital-actions conditionnel plafonné à CHF 128 660 249, divisé en 128 660 249 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de CHF 1 (exercice précédent: CHF 129 364 956, divisé en 129 364 956 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de CHF 1).

### Augmentation de capital via un apport en nature

Le capital-actions a été relevé de CHF 35,7 millions pour l'acquisition de nouveaux éléments du réseau de transport au 5 janvier 2015. Le prix d'émission s'élevait à CHF 88,4 millions.

### Augmentation de capital issue du capital conditionnel

La modification des statuts requise pour constituer un capital-actions conditionnel à hauteur de CHF 130 millions a été inscrite au registre du commerce le 5 janvier 2015. Le capital conditionnel a été constitué pour l'exercice des droits de conversion qui reviennent aux créanciers de prêts convertibles. Du 23 au 28 octobre 2015, le capital-actions conditionnel a été utilisé pour réaliser des augmentations de capital d'une valeur nominale de CHF 1,3 million (dites «réévaluation 1»). Le prix d'émission s'élevait à CHF 14,1 millions.

Le montant de l'augmentation de capital correspond à la valeur après comptabilisation des coûts de transaction sur fonds propres (CHF 0,1 million) au titre de la réduction des réserves de capital.

## Annexe

### 1. PRINCIPES DE LA PRÉSENTATION DES COMPTES

#### GÉNÉRALITÉS

Les comptes annuels 2015 de Swissgrid SA (ci-après: Swissgrid) ont été établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

Les règles relatives à la présentation des comptes ont été appliquées sans modification par rapport à l'exercice précédent.

#### CONVERSION DE MONNAIES ÉTRANGÈRES

La comptabilité est tenue dans la monnaie nationale, le franc suisse (CHF). Les valeurs patrimoniales et les engagements comptabilisés en monnaie étrangère sont convertis au cours de la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour. Les gains et pertes de change résultant de transactions en monnaies étrangères sont inscrits au compte de résultat et attribués au même poste que la transaction sous-jacente.

#### TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

La position «Liquidités» sert de base à l'établissement du tableau des flux de trésorerie. Le flux de trésorerie des activités d'exploitation est calculé selon la méthode indirecte.

#### RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque la prestation est effective. Pour les activités visées par la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), le calcul de la puissance repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval.

Pour les positions individuelles de chiffres d'affaires et d'approvisionnement, les premières valeurs de décompte ne sont disponibles au plus tôt que six semaines après les prestations effectives. C'est pourquoi des délimitations basées sur des données historiques et statistiques, mais aussi sur des estimations, doivent être effectuées pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

#### ACTIVITÉS VISÉES PAR LA LAPeI

**Différences de couverture (excédents et déficits):** en application de l'art. 14 LApEI, les coûts relatifs à l'utilisation du réseau doivent être répercutés sur les utilisateurs selon le principe de causalité. Les tarifs pour un exercice sont déterminés à partir de coûts budgétés. En raison des différences de quantités et de prix tant au niveau de la distribution que de l'approvisionnement, les charges et produits effectifs présentent des écarts par rapport au calcul des tarifs, ce qui engendre des excédents ou des déficits; c'est-à-dire que les recettes de tarif d'un exercice sont plus élevées ou plus basses que les charges encourues durant la même période. Ces différences de couverture figurent au bilan et sont prises en compte dans les périodes tarifaires futures, avec des répercussions sur les coûts et les revenus. La suppression des différences de couverture attendues dans les 12 mois à compter de la date du bilan figurent au bilan dans les excédents ou les déficits à court terme.

**EBIT selon la LApEI:** le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) dégagé par les activités visées par la LApEI figure à l'art. 13 de l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI) et correspond à la rémunération des biens investis nécessaires à l'exploitation du réseau augmentée des impôts. Les valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau se composent donc de l'actif circulant net mensuel et de l'actif immobilisé à la fin de l'exercice. Le coût moyen pondéré du capital (WACC) repose sur la pratique internationale actuelle, à savoir le concept de coût du capital selon le Capital Asset Pricing Model (CAPM). Hormis les enseignements de la théorie des marchés financiers, la Suisse tient également compte du cadre réglementaire en vigueur et de la situation actuelle sur le marché monétaire et des capitaux. Le WACC fixé par les autorités pour 2015, calculé selon cette méthode, s'élève à 4,70%.

L'imputation tarifaire des coûts d'exploitation et de capital de Swissgrid est soumise à l'autorisation de l'ECom, qui survient a posteriori. Si une correction des coûts est décidée a posteriori, un recours peut être déposé auprès du Tribunal administratif fédéral. Si aucun recours n'est déposé, que la probabilité d'aboutissement d'un recours déposé est jugée inférieure à 50% en raison d'une nouvelle estimation ou qu'un arrêt ayant force de chose jugée a été rendu, les coûts sont alors ajustés, avec des répercussions sur le résultat d'exploitation de Swissgrid.

#### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les pièces de rechange qui seront probablement utilisées longtemps et qui sont uniquement utilisées en association avec un objet de l'actif immobilisé sont inscrites à l'actif immobilisé et amorties sur la durée d'utilisation résiduelle des installations sur lesquelles elles sont installées.

Les amortissements se font selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée. La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Lignes: de 15 à 60 ans
- Postes de couplage: de 10 à 35 ans
- Bâtiments et extensions: de 5 à 50 ans
- Autres immobilisations corporelles: de 3 à 8 ans
- Installations en construction et terrains: uniquement en cas de dépréciations

#### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les amortissements se font selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée.

La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Droits d'utilisation et servitudes: durée du contrat
- Logiciels et règles techniques: de 3 à 5 ans
- Immobilisations incorporelles en développement: uniquement en cas de dépréciations

## DÉPRÉCIATIONS

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est évaluée chaque année. S'il existe des signes d'une dépréciation, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable, la dépréciation étant imputée au résultat de la période.

## INSTALLATIONS EN CONSTRUCTION / IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN DÉVELOPPEMENT

Les installations en construction/immobilisations incorporelles en développement sont des biens d'équipement qui ne sont pas encore achevés ou pas encore opérationnels. Les biens d'équipement correspondent à tous les postes des immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les propres prestations fournies par les collaborateurs de Swissgrid. À la date de clôture du bilan, on vérifie s'il existe des installations en construction et des immobilisations incorporelles en développement sans valeur. Celles-ci sont dépréciées lors de l'exercice où elles ont été exécutées. L'amortissement ordinaire de ces immobilisations commence à leur achèvement ou lorsqu'elles atteignent un état opérationnel.

## IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Elles comprennent des participations contrôlées par Swissgrid mais qui n'ont pas d'impact significatif sur les comptes annuels, ainsi que des participations qui représentent moins de 20% du capital. Les réserves de cotisations de l'employeur sans déclaration de renonciation sont également inscrites dans les immobilisations financières.

## STOCKS

Le poste «Stocks» comprend les consommables et les pièces d'usure utilisées pour entretenir les installations de réseau. Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition ou aux prix du marché si ces derniers sont inférieurs.

## CRÉANCES

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des dépréciations économiquement nécessaires.

## LIQUIDITÉS

Les liquidités contiennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les placements monétaires auprès de banques d'une durée jusqu'à 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

## OBLIGATIONS

Les obligations acquises sur le marché financier sont portées au bilan à leur valeur nominale. En cas d'émission en dessous ou au-dessus du pair, les écarts par rapport à la valeur nominale sont inscrits dans les comptes au titre de régularisation et absorbés de manière linéaire sur la durée de l'obligation.

## ENGAGEMENTS

Les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

### PROVISIONS

Une provision est constituée lorsqu'il existe un engagement fondé sur un événement antérieur et dont le montant et/ou l'échéance est incertain(e), mais peut être estimé(e).

### ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

Les engagements conditionnels sont évalués à la date de clôture du bilan. Si une sortie de fonds sans entrée de fonds utile est probable et estimable, une provision est constituée. Sinon ils sont présentés dans l'annexe.

### INTÉRÊTS SUR LES FONDS DE TIERS

Les intérêts sur les fonds de tiers sont enregistrés dans les charges pour la période pendant laquelle ils sont dus.

### PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Swissgrid est affiliée à une organisation collective sectorielle (CPE, Fondation de prévoyance Energie). Il s'agit d'une institution de prévoyance juridiquement indépendante. Les membres de cette institution de prévoyance sont tous les collaborateurs de la société employés pour une durée indéterminée à compter du 1<sup>er</sup> janvier suivant leur 17<sup>e</sup> anniversaire. Ces derniers bénéficient d'une assurance décès et invalidité. À partir du 1<sup>er</sup> janvier suivant leur 24<sup>e</sup> anniversaire, ils sont également assurés pour les prestations de vieillesse.

Aucun avantage économique issu d'un excédent de couverture au sein de l'institution de prévoyance (par exemple sous forme d'une répercussion positive sur de futures liquidités) n'est inscrit à l'actif, car les conditions à cet égard ne sont pas remplies et la société ne prévoit pas d'utiliser cet avantage pour diminuer les contributions de l'employeur. Tout avantage issu de réserves de cotisations de l'employeur librement disponibles est inscrit à l'actif.

Un engagement économique (par exemple sous forme de répercussions négatives sur de futures liquidités suite à un déficit au sein de l'institution de prévoyance) est comptabilisé si les conditions nécessaires à la constitution d'une provision sont remplies. Les contributions limitées à la période, la différence entre l'avantage économique calculé chaque année issu d'excédents de couverture au sein de l'institution de prévoyance et les engagements, ainsi que la modification de la réserve de cotisations de l'employeur sont inscrites comme charges du personnel dans le compte de résultat.

### TRANSACTIONS AVEC DES PROCHES

Par proches, on entend les organisations et les personnes pouvant exercer une influence directe ou indirecte importante sur les décisions financières ou opérationnelles de Swissgrid. Les actionnaires qui détiennent, seuls ou avec d'autres actionnaires, au moins 20% des droits de vote au sein de Swissgrid sont considérés comme des proches. Outre la part des droits de vote, d'autres critères sont pris en compte pour les actionnaires (p. ex. représentation dans des comités, possibilité d'exercer une influence en raison de la structure de l'actionnariat). Les filiales d'actionnaires proches entrent également dans la catégorie des proches, de même que les centrales partenaires détenues à 100% par des actionnaires proches ou dominées par un actionnaire proche. Les membres du Conseil d'administration et de la Direction font également partie des proches. Les relations entretenues avec les proches, si elles sont effectives et importantes, sont publiées dans l'annexe des comptes annuels. Toutes les transactions sont exécutées aux conditions pratiquées sur le marché.

### INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle se base sur les groupes de tarif définis par la LApEI et est élaborée selon la structure de reporting interne à l'entreprise.

### IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Les impôts sur les bénéfices courants sont calculés sur la base du résultat imposable et délimités sur la période.

La délimitation des impôts sur le bénéfice reportés repose sur une appréciation orientée bilan et tient compte des répercussions futures au niveau de l'impôt sur les bénéfices.

## 2. INCERTITUDES LIÉES AUX ESTIMATIONS

La présentation des comptes repose sur des estimations et des hypothèses, lesquelles peuvent influencer de manière décisive les comptes annuels de Swissgrid. Au niveau des immobilisations et engagements inscrits au bilan, les comptes de régularisation et les différences de couverture reposent en particulier sur diverses hypothèses et estimations qui peuvent rendre nécessaires des ajustements importants. Les causes résident dans les positions individuelles de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, pour lesquelles il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ainsi que dans les incertitudes réglementaires. Les différences de couverture sont en outre influencées par les estimations faites dans le cadre de la répartition des charges d'exploitation entre les segments.

Nous renvoyons également aux commentaires fournis aux paragraphes «Reconnaissance du chiffre d'affaires» et «Activités visées par la LApEI» dans la note 1, ainsi qu'aux explications données au paragraphe suivant.

### 3. PROCÉDURES JURIDIQUES

Le tableau ci-après présente les décisions et les procédures contre lesquelles Swissgrid a déposé un recours ou dans lesquelles Swissgrid est une partie directement impliquée. Le tableau ne rend pas compte des recours déposés par des tiers contre ces décisions et procédures de l'EiCom (et d'autres décisions et procédures de l'EiCom) qui sont pendants auprès des tribunaux. Les conséquences financières des recours de tiers sont présentées dans les comptes annuels de Swissgrid si les critères d'inscription des Swiss GAAP RPC sont remplis. Elles n'ont toutefois aucun impact direct sur le résultat de Swissgrid, car elles sont prises en compte dans les différences de couverture.

	Décision/Procédure de l'EiCom	Date	31.12.2015*	31.12.2014*
1	Procédure relative aux différences de couverture 2011	05.02.2013	a	a
2	Procédure relative aux différences de couverture 2012	18.06.2013	a	a
3	Procédure relative aux différences de couverture 2013	-	a	a
4	Procédure relative aux différences de couverture 2014	-	a	a
5	Procédure relative aux différences de couverture 2015	-	a	-

\* Ces lettres indiquent l'état des litiges juridiques, précisé dans le tableau ci-après:

Lettre	Étapes de la procédure/Voie d'instance
a	Ouverture de la procédure annulée ou en attente
b	Ouverture de la procédure par l'EiCom
c	Remise du rapport d'examen et audition juridique dans le cadre de la procédure
d	Notification de la décision de l'EiCom
e	Recours auprès du Tribunal administratif fédéral
f	Arrêt du Tribunal administratif fédéral
g	Recours auprès du Tribunal fédéral
h	Suspension exécutoire de la procédure

#### NOTES SUR LES PROCÉDURES

**N°1:** le 5 février 2013, l'EiCom a ouvert une procédure pour examiner les différences de couverture pour 2011. La procédure a été suspendue jusqu'à la clôture définitive des procédures tarifaires de 2009 à 2012. Si une réduction des coûts compris dans les différences de couverture devait être décidée, Swissgrid serait là encore contrainte de déposer un recours.

Les frais d'exploitation et de capital encourus en 2011 sont plus élevés de CHF 7,2 millions que la base de coûts comparable approuvée par l'EiCom pour le calcul des tarifs 2010.

**N°2:** l'EiCom a ouvert le 18 juin 2013 une procédure concernant les différences de couverture pour 2012, avant de la suspendre jusqu'à la clôture définitive des procédures tarifaires de 2009 à 2012 et de la procédure concernant les différences de couverture pour 2011. Si une réduction des coûts compris dans les différences de couverture devait être décidée, Swissgrid serait là encore contrainte de déposer un recours.



Les frais d'exploitation et de capital encourus en 2012 sont plus élevés de CHF 11,4 millions que la base de coûts comparable approuvée par l'EiCom pour le calcul des tarifs 2010.

**N°3, 4 et 5:** si l'EiCom décide de réduire les coûts compris dans les différences de couverture dans le cadre des procédures non encore engagées concernant les différences de couverture pour 2013, 2014 et 2015, Swissgrid serait là encore contrainte d'en appeler aux tribunaux.

Les frais d'exploitation et de capital encourus ces années dépassent respectivement la base de coûts comparable approuvée par l'EiCom pour 2010, de CHF 23,7 millions en 2013, de CHF 48,7 millions en 2014 et de CHF 30,3 millions en 2015.

En outre, l'EiCom avait interdit en 2013 l'imputation de manques à gagner ITC aux détenteurs de contrats LTC dans sa décision concernant l'obligation de supporter les frais liés aux manques à gagner ITC. Swissgrid avait donc contre-passé en 2013 tous les mouvements avec les détenteurs de contrat LTC et a réévalué les créances en souffrance. Swissgrid a inclus les contre-passations et corrections de valeur pour un montant total de CHF 42,7 millions dans les différences de couverture de 2013. Néanmoins, l'EiCom n'a pas abordé la question de l'imputation tarifaire dans la décision évoquée. Si l'EiCom opte pour la non-imputation, Swissgrid déposera un recours.

**Bilan des procédures 1 à 5:** Swissgrid estime le risque cumulé pour les coûts non imputables au 31 décembre 2015 à CHF 164,0 millions (CHF 7,2 millions pour 2011, CHF 11,4 millions pour 2012, CHF 66,4 millions pour 2013, CHF 48,7 millions pour 2014 et CHF 30,3 millions pour 2015). L'année précédente, le risque cumulé était chiffré à CHF 133,7 millions au 31 décembre 2014.

Le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid sont d'avis que toutes les dépenses effectuées de 2011 à 2015 s'inscrivent dans le cadre du mandat légal et doivent donc être jugées imputables. Sur la base de cette estimation, Swissgrid a considéré tous les coûts d'exploitation et de capital comme imputables et les a donc entièrement pris en compte dans les différences de couverture.

Aucun arrêt ayant force exécutoire ne devrait être rendu avant l'année 2018 dans le cadre des procédures en cours évoquées plus haut. Si, contrairement à l'estimation de Swissgrid, les coûts invoqués ne devaient pas être considérés comme imputables, cela se répercuterait au plus tôt sur les comptes annuels 2018. Même en cas de survenance du risque maximal mentionné de CHF 164,0 millions, la situation de Swissgrid en matière de fonds propres ne serait pas compromise en raison de l'augmentation de capital opérée dans le cadre de la reprise du réseau de transport en 2013, 2014 et 2015, ni même le résultat de l'entreprise obtenu depuis.

## 4. RAPPORT SECTORIEL

### RAPPORT SECTORIEL 2015

mio CHF	Total	Transport
Chiffre d'affaires net	837,7	430,2
Autre produit d'exploitation	17,4	-
Différences de couverture	-87,4	35,8
Total des produits d'exploitation	767,7	466,0
Charge d'approvisionnement	-295,2	-48,3
Marge brute	472,5	417,7
Charges d'exploitation	-194,9	-154,6
Amortissements et dépréciations	-124,2	-118,8
<b>Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)</b>	<b>153,4</b>	<b>144,3</b>

Pour le rapport sectoriel, les propres prestations ont été déduites des charges d'exploitation et ne sont par conséquent pas intégrées dans le total des produits d'exploitation.

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe négatif correspondent à des excédents; autrement, il s'agit de déficits.

Éliminations: les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne à part entière. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments «Prest. de services système générales/énergie d'ajustement» et «Pertes de transport».

### VARIATION DES DIFFÉRENCES DE COUVERTURE PAR SEGMENT

mio CHF	Total	Transport
Chiffre d'affaires net	837,7	430,2
Autre produit d'exploitation	17,4	-
Charge d'approvisionnement	-295,2	-48,3
Charges d'exploitation	-194,9	-154,6
Amortissements et dépréciations	-124,2	-118,8
Rémunération des biens investis nécessaires à l'exploitation (EBIT)	-153,4	-144,3
<b>Différences de couverture</b>	<b>87,4</b>	<b>-35,8</b>

Différences de couverture: les valeurs précédées de signes positifs correspondent à des excédents; sinon il s'agit de déficits.

Prestations de services système générales/ Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
320,6	49,3	42,2	-4,6	837,7	-
-	-	-	-	-	17,4
-126,5	2,1	1,2	-	-87,4	-
194,1	51,4	43,4	-4,6	750,3	17,4
-162,5	-50,3	-38,7	4,6	-295,2	-
31,6	1,1	4,7	-	455,1	17,4
-21,6	-2,1	-1,6	-	-179,9	-15,0
-3,0	-0,3	-0,2	-	-122,3	-1,9
<b>7,0</b>	<b>-1,3</b>	<b>2,9</b>	<b>-</b>	<b>152,9</b>	<b>0,5</b>

Prestations de services système générales/ Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
320,6	49,3	42,2	-4,6	837,7	-
-	-	-	-	-	17,4
-162,5	-50,3	-38,7	4,6	-295,2	-
-21,6	-2,1	-1,6	-	-179,9	-15,0
-3,0	-0,3	-0,2	-	-122,3	-1,9
-7,0	1,3	-2,9	-	-152,9	-0,5
<b>126,5</b>	<b>-2,1</b>	<b>-1,2</b>	<b>-</b>	<b>87,4</b>	<b>-</b>

## RAPPORT SECTORIEL 2014

mio CHF	Total	Transport
Chiffre d'affaires net	812,0	370,2
Autre produit d'exploitation	17,3	-
Différences de couverture	-8,0	123,9
Total des produits d'exploitation	821,3	494,1
Charge d'approvisionnement	-356,1	-95,8
Marge brute	465,2	398,3
Charges d'exploitation	-219,1	-177,8
Amortissements et dépréciations	-104,7	-98,6
<b>Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)</b>	<b>141,4</b>	<b>121,9</b>

Pour le rapport sectoriel, les propres prestations ont été déduites des charges d'exploitation et ne sont par conséquent pas intégrées dans le total des produits d'exploitation.

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe négatif correspondent à des excédents; autrement, il s'agit de déficits.

Éliminations: les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne à part entière. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments «Prest. de services système générales/énergie d'ajustement» et «Pertes de transport».

## VARIATION DES DIFFÉRENCES DE COUVERTURE PAR SEGMENT

mio CHF	Total	Transport
Chiffre d'affaires net	812,0	370,2
Autre produit d'exploitation	17,3	-
Charge d'approvisionnement	-356,1	-95,8
Charges d'exploitation	-219,1	-177,8
Amortissements et dépréciations	-104,7	-98,6
Rémunération des biens investis nécessaires à l'exploitation (EBIT)	-141,4	-121,9
<b>Différences de couverture</b>	<b>8,0</b>	<b>-123,9</b>

Différences de couverture: les valeurs précédées de signes positifs correspondent à des excédents; sinon il s'agit de déficits.

Prestations de services système générales/ Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Groupes-bilan	Éliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
381,6	35,1	28,3	-	-3,2	812,0	-
-	-	-	-	-	-	17,3
-171,9	15,5	13,8	10,7	-	-8,0	-
209,7	50,6	42,1	10,7	-3,2	804,0	17,3
-178,9	-46,4	-38,2	-	3,2	-356,1	-
30,8	4,2	3,9	10,7	-	447,9	17,3
-13,9	-3,0	-1,4	-7,6	-	-203,7	-15,4
-2,5	-0,5	-0,3	-1,1	-	-103,0	-1,7
<b>14,4</b>	<b>0,7</b>	<b>2,2</b>	<b>2,0</b>	<b>-</b>	<b>141,2</b>	<b>0,2</b>

Prestations de services système générales/ Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Groupes-bilan	Éliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
381,6	35,1	28,3	-	-3,2	812,0	-
-	-	-	-	-	-	17,3
-178,9	-46,4	-38,2	-	3,2	-356,1	-
-13,9	-3,0	-1,4	-7,6	-	-203,7	-15,4
-2,5	-0,5	-0,3	-1,1	-	-103,0	-1,7
-14,4	-0,7	-2,2	-2,0	-	-141,2	-0,2
<b>171,9</b>	<b>-15,5</b>	<b>-13,8</b>	<b>-10,7</b>	<b>-</b>	<b>8,0</b>	<b>-</b>

Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) des activités visées par la LApEI correspond aux coûts de capital plus les impôts sur les biens investis nécessaires à l'exploitation par segment (voir note 1).

À partir de l'exercice sous revue, les frais de gestion des groupes-bilan figureront dans le segment «Prestations de services système générales/énergie d'ajustement» et ne seront plus considérés comme segment autonome. Les positions des produits et des charges des quatre segments relatifs aux activités visées par la LApEI sont représentées dans la note 5.

**Utilisation du réseau (transport):** le segment «Utilisation du réseau» est financé pour l'essentiel par divers tarifs d'utilisation du réseau. Une partie des compensations pour le réseau de transit international (ITC) est également présentée dans ce segment; l'autre partie est présentée dans le segment «Pertes de transport». À l'instar des deux années précédentes, les recettes de la vente aux enchères de capacités limitées de gestion aux frontières nationales n'ont aucunement servi à diminuer les coûts de réseau en 2015.

La tendance haussière des tarifs d'utilisation de réseau s'est poursuivie en 2015, ce qui a conduit à une forte augmentation du chiffre d'affaires net de l'année sous revue. Les charges d'approvisionnement ont réduit par rapport à l'exercice précédent en raison des moindres indemnités tardives des frais d'exploitation et de capital versées aux anciens propriétaires du réseau de transport.

La reprise d'ewz Übertragungsnetz AG et d'autres éléments du réseau de transport au 5 janvier 2015 a entraîné une augmentation des frais de capital et par là-même de l'EBIT. Il en résulte donc un déficit de CHF 35,8 millions (exercice précédent: 123,9 millions), malgré la nouvelle hausse significative du chiffre d'affaires net en parallèle à une baisse globale des charges d'approvisionnement et d'exploitation dans le segment «Utilisation du réseau».

**Prestations de services système générales/énergie d'ajustement:** la principale position de charges de ce segment est la mise en réserve de la puissance de réglage, c'est-à-dire la mise en réserve des capacités des centrales pour équilibrer la consommation d'énergie et l'alimentation en énergie. Compte tenu de la forte diminution des coûts de mise en réserve de la puissance de réglage PSS, les charges d'approvisionnement sont nettement moins élevées que durant l'exercice précédent.

Font en outre partie de ce segment les charges et revenus relatifs à la puissance de réglage et à l'énergie d'ajustement, qui s'influencent mutuellement. De même, les charges de démarrage autonome/marche en îlotage ainsi que les charges et produits résultant de l'échange involontaire avec les zones de réglage limitrophes sont également enregistrés dans ce compte. Enfin, les coûts remboursés aux producteurs pour le renforcement du réseau font aussi partie de ce segment.

La charge pour les prestations de services système générales (PSS) est principalement financée par les recettes de tarif. Le fort recul du chiffre d'affaires net est imputable au tarif général des PSS globalement moins élevé que durant l'exercice précédent.

La majoration incluse dans le tarif PSS pour supprimer les déficits en 2015, comme ce fut déjà le cas l'année précédente, a permis de combler entièrement les déficits. Au 31 décembre 2015, il en a résulté pour ce segment un léger excédent de CHF 21,6 millions.

**Pertes de transport (prestations de services système individuelles):** dans ce segment sont indiqués les charges et les revenus pour les pertes de transport dans le réseau de transport. Ce segment se compose des recettes de tarif et d'une partie des revenus ITC (voir les notes concernant le segment «Utilisation du réseau» à la page précédente). L'approvisionnement en énergie visant à compenser les pertes de transport s'effectue sur le marché spot au moyen d'appels d'offres.

La hausse du tarif durant l'année sous revue pour compenser les pertes de transport PSS individuelles a eu un impact positif sur les revenus dans ce segment et a permis de couvrir la quasi-totalité des frais d'approvisionnement et d'exploitation légèrement haussiers. La rémunération des excédents a eu un impact négatif sur l'EBIT.

Ces phénomènes ont entraîné pour l'exercice sous revue de faibles déficits de coûts dans ce segment, à hauteur de CHF 2,1 millions (exercice précédent: CHF 15,5 millions).

**Énergie réactive (prestations de services système individuelles):** la fourniture d'énergie réactive nécessaire pour se conformer à la tension d'exploitation requise est assurée par des accords contractuels avec plusieurs centrales électriques. La charge d'approvisionnement est couverte, d'une part, par un tarif individuel applicable à l'énergie réactive et, d'autre part, par le tarif général des PSS.

La hausse du chiffre d'affaires net s'explique par l'augmentation de la part incluse dans le tarif général des PSS destinée au segment «Énergie réactive». Les charges d'approvisionnement, d'exploitation et de capital en 2015 ne dépassaient plus que marginalement les revenus générés, d'où des déficits de CHF 1,2 million (exercice précédent: CHF 13,8 millions) durant l'exercice sous revue.

## 5. CHIFFRE D'AFFAIRES NET ET CHARGES D'APPROVISIONNEMENT SELON LA LAPEI

mio CHF	Segment	2015	2014
Revenus de tarif Utilisation du réseau	A	415,7	357,1
Revenus ITC nets	A/C	20,0	17,5
Revenus des détenteurs de contrats LTC	A	-	0,3
Revenus des ventes aux enchères pour réduire les coûts de réseau imputables	A	-	-
Revenus de tarif Prestations de services système (PSS) générales et produits de l'échange involontaire	B/D	307,9	361,3
dont revenus ordinaires		307,9	347,1
dont résultant des corrections pour 2009 et 2010		-	14,2
Facturation des coûts résiduels aux centrales électriques ≥ 50 MW	B	-	0,4
dont pour 2010		-	0,1
dont pour 2009		-	0,3
Revenus Énergie PSS et Groupes-bilan Énergie d'ajustement	B	50,9	45,7
Revenus de tarif Pertes de transport	C	43,8	30,4
Revenus de tarif Énergie réactive	D	4,0	2,5
Éliminations		-4,6	-3,2
<b>Chiffre d'affaires net</b>		<b>837,7</b>	<b>812,0</b>
Charge d'exploitation Réseau de transport	A	8,7	15,8
Coût de capital Réseau de transport	A	39,6	80,0
Charge de mise en réserve de la puissance de réglage PSS et charge de l'échange involontaire	B	123,7	144,2
Charge de démarrage autonome/marche en îlotage	B	1,1	1,1
Charge de renforcement du réseau	B	17,2	7,5
Charge d'Énergie PSS et groupes-bilan Énergie d'ajustement	B	20,5	26,1
Charge de compensation de perte de transport	C	50,3	46,4
Charge de l'énergie réactive/du maintien de la tension	D	38,7	38,2
Éliminations		-4,6	-3,2
<b>Charge d'approvisionnement</b>		<b>295,2</b>	<b>356,1</b>

Lettres attribuées aux segments:

A = utilisation du réseau

B = prestations de services système générales/énergie d'ajustement

C = pertes de transport (prestations de services système individuelles)

D = énergie réactive (prestations de services système individuelles)

Le rapport sectoriel se trouve dans la note 4.

Les revenus ITC se décomposent comme suit:

- Compensation Utilisation du réseau (A) CHF 14,5 millions (exercice précédent: CHF 12,7 millions)

- Compensation Pertes de transport (C) CHF 5,5 millions (exercice précédent: CHF 4,8 millions)

La compensation ITC pour le transport correspond au revenu net. Les taxes de surveillance dues à l'ElCom et à l'Office fédéral de l'énergie, d'un montant de CHF 5,0 millions (exercice précédent: 4,4 millions) sont déduites du revenu brut de CHF 19,5 millions (exercice précédent: 17,1 millions).



Les revenus de tarif Prestations de services système (PSS) générales et les revenus des échanges involontaires sont répartis comme suit:

- PSS générales (B): CHF 269,7 millions (exercice précédent: CHF 335,5 millions)
- Energie réactive (D): CHF 38,2 millions (exercice précédent: CHF 25,8 millions)

Éliminations: les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne à part entière. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments «Prest. de services système générales/énergie d'ajustement» et «Pertes de transport».

## 6. AUTRE PRODUIT D'EXPLOITATION

mio CHF	2015	2014
Règlement des activités conformément au loi sur l'énergie	5,0	4,2
Règlement enchères	9,1	10,8
Établissement garanties d'origine - énergie renouvelable	3,3	2,0
Autres	-	0,3
	<b>17,4</b>	<b>17,3</b>

Le règlement des activités conformément au loi sur l'énergie comporte des indemnités de charges liées à la RPC (rétribution à prix coûtant du courant injecté), au FFS (financement des frais supplémentaires) et à la RU (rétribution unique).

## 7. MATÉRIEL ET PRESTATIONS DE TIERS

mio CHF	2015	2014
Entretien du réseau	14,0	61,3
Commande des installations de réseau	12,2	12,6
Autres prestations dans le secteur du réseau	16,7	5,8
Prestations de projet, conseil et entretien	35,4	33,7
Démantèlement pour des éléments du réseau	6,1	-
Maintenance matériel et logiciels	9,4	8,2
	<b>93,8</b>	<b>121,6</b>

Les charges liées à l'entretien du réseau ont nettement diminué durant l'exercice sous revue. Cette baisse est imputable d'une part à l'effet d'économies induit par l'appel d'offres public pour les travaux de remise en état, d'autre part au nombre moins important de mandats à des tiers par rapport à l'exercice précédent.

La hausse des autres prestations dans le secteur du réseau s'explique par le supplément de charges au prorata supportées par Swissgrid pour les installations à usage mixte. En outre figurent toujours également dans ce poste les services de gestion des servitudes fournis par des tiers.

Le nouveau poste «Démantèlement d'éléments du réseau» résulte des provisions nouvellement constituées pour les démantèlements.

## 8. CHARGE DE PERSONNEL

mio CHF	2015	2014
Salaires, bonus, allocations	68,9	70,4
Assurances du personnel	12,2	11,9
Autres charges de personnel	5,0	5,6
Provision pour restructuration	7,5	-
	<b>93,6</b>	<b>87,9</b>
<b>Effectifs au 31.12.</b>		
<b>Contrats de travail à durée indéterminée</b>		
Nombre de personnes:		
pour l'activité centrale (LApEI)	444	439
pour le règlement des activités conformément au loi sur l'énergie (LEne)	29	30
	473	469
Équivalent temps pleins:		
pour l'activité centrale (LApEI)	416,3	429,2
pour le règlement des activités conformément au loi sur l'énergie (LEne)	26,3	27,4
	442,6	456,6
<b>Contrats de travail à durée déterminée</b>		
Nombre de personnes:		
pour l'activité centrale (LApEI)	20	21
pour le règlement des activités conformément au loi sur l'énergie (LEne)	9	2
	29	23
Équivalent temps pleins:		
pour l'activité centrale (LApEI)	21,0	19,5
pour le règlement des activités conformément au loi sur l'énergie (LEne)	7,6	1,8
	28,6	21,3

Lors de la séance du 4 mars 2015, le Conseil d'administration de Swissgrid a adopté des mesures visant à augmenter l'efficacité et à réduire les coûts. Ces mesures incluent des ajustements opérationnels et la réduction progressive de l'effectif de 40 unités. Dans le cadre de ce nouveau programme de mesures, une provision de restructuration a été constituée à hauteur de CHF 7,5 millions.

Par rapport à l'exercice précédent, l'effectif à la fin de l'année ne comptait plus que les collaborateurs qui étaient en relation d'échange de prestations avec l'entreprise au jour de référence. Ainsi, les collaborateurs licenciés dans le cadre du programme d'augmentation de l'efficacité et de réduction des coûts p. ex. ne sont plus pris en compte.

Les autres charges de personnel comprennent notamment l'avantage sur les frais de restauration des collaborateurs, les coûts liés à la formation initiale et complémentaire et au recrutement ainsi que les frais forfaitaires.

## RÉTRIBUTIONS VERSÉES À LA DIRECTION

mio CHF	2015	2014
Rétributions fixes (frais forfaitaires inclus)	2,04	1,65
Rémunérations variables	0,64	0,52
Prestations en nature <sup>1</sup>	0,02	0,02
Prestations de prévoyance <sup>2</sup>	0,50	0,40
<b>Total des rétributions versées aux membres de la Direction</b>	<b>3,20</b>	<b>2,59</b>
Dont au membre de la Direction le mieux rémunéré		
Rétributions fixes (frais forfaitaires inclus)	0,90	0,51
Rétributions variables	0,14	0,14
Prestations de prévoyance <sup>2</sup>	0,22	0,13
<b>Total des rétributions versées au membre de la Direction le mieux rémunéré</b>	<b>1,26</b>	<b>0,78</b>

<sup>1</sup> Les prestations en nature comprennent l'utilisation privée de véhicules d'entreprise.

<sup>2</sup> Les prestations de prévoyance comprennent les contributions de l'employeur aux assurances sociales et à la prévoyance professionnelle.

Après l'achèvement réussi du transfert des réseaux à très haute tension ainsi que de la réorientation stratégique et organisationnelle de l'entreprise, le CEO de Swissgrid a décidé de quitter l'entreprise en septembre 2015 pour une nouvelle carrière. Conformément aux modalités contractuelles, il continuera à percevoir son salaire, prestations sociales incluses, jusqu'au 30 septembre 2016. Les montants correspondants figurent tous dans le tableau ci-dessus (principe «accrual»), sont gérés en espèces mais uniquement au prorata temporis.

Des informations complémentaires sur les membres de la Direction figurent dans le rapport de gouvernement d'entreprise.

## 9. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

mio CHF	2015	2014
Loyers	5,9	7,0
Rentes de droit de superficie	1,0	1,8
Location d'installations de communication/frais de télécommunication	4,1	2,6
Honoraires et frais du Conseil d'administration, y compris prestations sociales	0,8	0,8
Frais de déplacement et de restauration effectifs des collaborateurs et des tiers	2,2	2,4
Taxes, redevances, concessions	2,8	1,6
Assurances	2,1	2,2
Autres frais d'administration	2,9	3,1
	<b>21,8</b>	<b>21,5</b>

Les honoraires et frais du Conseil d'administration sont des rétributions brutes fixes. La rétribution versée au président du Conseil d'administration s'élevait à CHF 250 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: CHF 250 000). Les autres membres du Conseil d'administration ont perçu en 2015 une rémunération au prorata temporis comprise entre CHF 55 000 et CHF 70 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: CHF 55 000 à CHF 70 000).

Des informations complémentaires sur les membres du Conseil d'administration figurent dans le rapport de gouvernement d'entreprise.

## 10. PRODUITS FINANCIERS

mio CHF	2015	2014
Produits d'intérêts	-	-
Autres produits financiers	0,2	-
	<b>0,2</b>	<b>-</b>

## 11. CHARGES FINANCIÈRES

mio CHF	2015	2014
Intérêts bancaires	-	0,2
Intérêts des emprunts	10,2	9,4
Intérêts des prêts convertibles et prêts	32,1	28,9
Commissions de mise à disposition	0,5	0,5
Autres charges financières	1,2	2,0
	<b>44,0</b>	<b>41,0</b>

## 12. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

mio CHF	2015	2014
Impôts sur les bénéfices courants	22,2	20,4
Impôts latents	- 0,6	- 0,5
	<b>21,6</b>	<b>19,9</b>

Le taux d'imposition moyen calculé sur la base du résultat ordinaire s'élève à 20,3% (exercice précédent: 20,3%).

## 13. ACTIF IMMOBILISÉ

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES 2015

mio CHF	Acomptes et installations en construction	Postes de couplage	Lignes	Terrains et bâtiments	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur d'acquisition au						
1.1.2015	161,3	1 425,6	2 005,5	131,1	47,0	3 770,5
Entrée reprise du réseau au						
5.1.2015	44,0	208,7	329,2	20,5	-	602,4
Entrées net <sup>1</sup>						
	62,3	12,8	7,7	1,5	0,5	84,8
Sorties						
	-	-	-0,1	-0,1	-1,1	-1,3
Reclassification <sup>2</sup>						
	-62,2	128,1	56,0	10,0	4,8	136,7
Valeur d'acquisition au						
31.12.2015	205,4	1 775,2	2 398,3	163,0	51,2	4 593,1
Amortissements cumulés au						
1.1.2015	-	849,6	1 151,6	60,0	38,1	2 099,3
Entrée reprise du réseau au						
5.1.2015	-	92,1	175,9	4,7	-	272,7
Amortissements						
	-	47,0	42,1	3,6	7,8	100,5
Dépréciations <sup>3</sup>						
	4,9	-	-	-	-	4,9
Sorties						
	-	-	-	-0,1	-1,1	-1,2
Reclassification <sup>2</sup>						
	-	21,1	22,9	0,7	-	44,7
Amortissements cumulés au						
31.12.2015	4,9	1 009,8	1 392,5	68,9	44,8	2 520,9
Valeur comptable nette au						
1.1.2015	161,3	576,0	853,9	71,1	8,9	1 671,2
<b>Valeur comptable nette au 31.12.2015</b>						
	<b>200,5</b>	<b>765,4</b>	<b>1 005,8</b>	<b>94,1</b>	<b>6,4</b>	<b>2 072,2</b>

<sup>1</sup> Les investissements bruts en immobilisations corporelles s'élevèrent à CHF 115,8 millions (exercice précédent CHF 137,4 millions), dont CHF 31,0 millions (exercice précédent: 118,7 millions) ont été financés par les revenus de la vente aux enchères de congestions du réseau pour les fournitures transfrontalières.

<sup>2</sup> Durant l'exercice sous revue, suite à la conversion de droits d'utilisation en propriété sur les installations du réseau de transport, les immobilisations incorporelles d'un montant de CHF 88,8 millions (exercice précédent: CHF 12,9 millions) ont été reclassées en immobilisations corporelles. De plus, des revenus de ventes aux enchères d'un montant de CHF 3,2 millions (exercice précédent: CHF 0,0 million) ont été sortis des immobilisations corporelles et affectés aux immobilisations incorporelles.

<sup>3</sup> Les dépréciations sont dues pour l'essentiel à la non-confirmation d'un projet dans le cadre de la planification globale du réseau «Réseau stratégique 2025». Il a donc fallu comptabiliser des dépréciations à hauteur des coûts déjà capitalisés.

En 2015, CHF 38,5 millions d'immobilisations corporelles (hors reprise d'installations du 5.1.2015) ont été acquis par des proches (exercice précédent: CHF 56,8 millions).

#### TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES 2014

mio CHF	Acomptes et installations en construction	Postes de couplage	Lignes	Terrains et bâtiments	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur d'acquisition au						
1.1.2015	251,1	1311,7	1942,1	114,7	44,5	3 664,1
Entrées net	21,1	7,5	31,0	0,8	0,7	61,1
Sorties	-	-	- 0,1	-	- 1,6	- 1,7
Reclassification	- 110,9	106,4	32,5	15,6	3,4	47,0
Valeur d'acquisition au						
31.12.2014	161,3	1425,6	2005,5	131,1	47,0	3 770,5
Amortissements cumulés au						
1.1.2014	-	777,2	1 111,2	52,7	31,5	1 972,6
Amortissements	-	36,1	33,0	4,0	8,1	81,2
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	- 0,1	-	- 1,5	- 1,6
Reclassification	-	36,3	7,5	3,3	-	47,1
Amortissements cumulés au						
31.12.2014	-	849,6	1 151,6	60,0	38,1	2 099,3
Valeur comptable nette au						
1.1.2014	251,1	534,5	830,9	62,0	13,0	1 691,5
<b>Valeur comptable nette au 31.12.2014</b>	<b>161,3</b>	<b>576,0</b>	<b>853,9</b>	<b>71,1</b>	<b>8,9</b>	<b>1 671,2</b>

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 2015

mio CHF	Immobilisations incorporelles en développement			Droit d'utilisation		
	acquises	créées	Total	acquis	créés	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2015	67,7	15,9	83,6	229,2	-	229,2
Entrée reprise du réseau au 5.1.2015	0,4	-	0,4	2,1	-	2,1
Entrées <sup>1</sup>	23,4	10,1	33,5	2,2	-	2,2
Sorties	-	-	-	-	-	-
Reclassification	-9,3	-0,9	-10,2	-133,1	-	-133,1
Valeur d'acquisition au 31.12.2015	82,2	25,1	107,3	100,4	-	100,4
Amortissements cumulés au 1.1.2015	5,4	0,7	6,1	89,3	-	89,3
Amortissements	-	-	-	5,8	-	5,8
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-
Reclassification	-	-	-	-44,7	-	-44,7
Amortissements cumulés au 31.12.2015	5,4	0,7	6,1	50,4	-	50,4
Valeur comptable nette au 1.1.2015	62,3	15,2	77,5	139,9	-	139,9
<b>Valeur comptable nette au 31.12.2015</b>	<b>76,8</b>	<b>24,4</b>	<b>101,2</b>	<b>50,0</b>	<b>-</b>	<b>50,0</b>

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 2014

mio CHF	Immobilisations incorporelles en développement			Droit d'utilisation		
	acquises	créées	Total	acquis	créés	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2014	51,3	9,6	60,9	285,3	-	285,3
Entrées	25,3	7,7	33,0	0,3	-	0,3
Sorties	-	-	-	-	-	-
Reclassification	-8,9	-1,4	-10,3	-56,4	-	-56,4
Valeur d'acquisition au 31.12.2014	67,7	15,9	83,6	229,2	-	229,2
Amortissements cumulés au 1.1.2014	5,4	0,7	6,1	123,0	-	123,0
Amortissements	-	-	-	10,2	-	10,2
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-
Reclassification	-	-	-	-43,9	-	-43,9
Amortissements cumulés au 31.12.2014	5,4	0,7	6,1	89,3	-	89,3
Valeur comptable nette au 1.1.2014	45,9	8,9	54,8	162,3	-	162,3
<b>Valeur comptable nette au 31.12.2014</b>	<b>62,3</b>	<b>15,2</b>	<b>77,5</b>	<b>139,9</b>	<b>-</b>	<b>139,9</b>

<sup>1</sup> Les investissements bruts en immobilisations incorporelles s'élevaient à CHF 39,3 millions (exercice précédent CHF 35,4 millions), dont CHF 0,8 million (exercice précédent: 0,0 million) ont été financés par les revenus de la vente aux enchères de congestions du réseau pour les fournitures transfrontalières.

Au cours de l'exercice 2015 (hors reprise d'installations du 5.1.2015), des proches ont acquis des prestations pour immobilisations incorporelles à hauteur de CHF 0,4 million (exercice précédent CHF 2,2 millions).



Logiciels			Règles techniques			Total immobilisations incorporelles		
acquis	créés	Total	acquises	créées	Total	acquises	créées	Total
81,2	15,4	96,6	43,8	2,3	46,1	421,9	33,6	455,5
-	-	-	-	-	-	2,5	-	2,5
2,3	0,5	2,8	-	-	-	27,9	10,6	38,5
-0,8	-	-0,8	-43,8	-2,3	-46,1	-44,6	-2,3	-46,9
5,2	1,4	6,6	-	-	-	-137,2	0,5	-136,7
87,9	17,3	105,2	-	-	-	270,5	42,4	312,9
65,2	12,0	77,2	43,8	2,3	46,1	203,7	15,0	218,7
10,8	2,2	13,0	-	-	-	16,6	2,2	18,8
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-0,8	-	-0,8	-43,8	-2,3	-46,1	-44,6	-2,3	-46,9
-	-	-	-	-	-	-44,7	-	-44,7
75,2	14,2	89,4	-	-	-	131,0	14,9	145,9
16,0	3,4	19,4	-	-	-	218,2	18,6	236,8
<b>12,7</b>	<b>3,1</b>	<b>15,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>139,5</b>	<b>27,5</b>	<b>167,0</b>

Logiciels			Règles techniques			Total immobilisations incorporelles		
acquis	créés	Total	acquises	créées	Total	acquises	créées	Total
66,6	13,3	79,9	43,8	2,3	46,1	447,0	25,2	472,2
1,9	0,5	2,4	-	-	-	27,5	8,2	35,7
-1,0	-0,3	-1,3	-	-	-	-1,0	-0,3	-1,3
13,7	1,9	15,6	-	-	-	-51,6	0,5	-51,1
81,2	15,4	96,6	43,8	2,3	46,1	421,9	33,6	455,5
55,1	10,2	65,3	43,8	2,3	46,1	227,3	13,2	240,5
11,1	2,1	13,2	-	-	-	21,3	2,1	23,4
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-1,0	-0,3	-1,3	-	-	-	-1,0	-0,3	-1,3
-	-	-	-	-	-	-43,9	-	-43,9
65,2	12,0	77,2	43,8	2,3	46,1	203,7	15,0	218,7
11,5	3,1	14,6	-	-	-	219,7	12,0	231,7
<b>16,0</b>	<b>3,4</b>	<b>19,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>218,2</b>	<b>18,6</b>	<b>236,8</b>

## 14. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

mio CHF	31.12.2015	31.12.2014
Participations	8,2	3,2
Réserves de cotisations de l'employeur	1,8	1,6
	<b>10,0</b>	<b>4,8</b>

Swissgrid détient les participations suivantes, inscrites au bilan dans les immobilisations financières:

		Capital-actions en mio	Monnaie	Part en %
CESOC AG	Laufenburg	0,100	CHF	50,0
Joint Allocation Office (JAO) <sup>1</sup>	Luxemburg (Lux)	4,000	EUR	5,0
TSCNET Services GmbH	München (D)	0,025	EUR	7,7
Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Électricité SAS (HGRT)	Paris (F)	52,119	EUR	5,0
AET NE1 SA	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
ALENA Aletsch Energie Netz AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
Alpiq Netz AG Gösigen/Laufenburg	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
Alpiq Réseau SA Lausanne/Laufenburg	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
BKW Übertragungsnetz AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
CKW Grid AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
EGL Grid AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
ewb Übertragungsnetz AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
ewz Übertragungsnetz AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
FMV Réseau SA	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
Kraftwerke Hinterrhein Netz AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
LENA Lonza Energie Netz AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
Nordostschweizerische Kraftwerke Grid AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
Ofible Rete SA	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
Ofima Rete SA	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
Repower Transportnetz AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
SN Übertragungsnetz AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
Übertragungsnetz Basel/Laufenburg AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0

<sup>1</sup> Joint Allocation Office (JAO) est née de la fusion en 2015 des deux bureaux d'enchères Capacity Allocation Service Company.eu S.A. (CASC.EU) et CAO Central Allocation Office GmbH. Avant la fusion, Swissgrid détenait une participation de 7,1% dans CASC.EU.

Au cours de l'exercice sous revue, Swissgrid a pris des parts dans la Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Électricité SAS (HGRT), sise à Paris (F). La holding appartient aux gestionnaires de réseau européens, qui, par leur participation de 49%, exercent leur influence à la première bourse spot de l'électricité en Europe centrale et occidentale: l'EPEX SPOT.

Par ailleurs, l'ewz Übertragungsnetz AG a été fondée en 2015. Cette nouvelle participation est une entité transitoire qui est née de la scission de l'ancienne société pour l'exploitation du réseau et qui porte le même nom que cette dernière. L'unique mission de cette entité est de poursuivre les procédures non achevées par l'ancienne société pour l'exploitation du réseau.

Les autres données concernant les immobilisations financières n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent.

## 15. DIFFÉRENCES DE COUVERTURE

mio CHF	Transport	Prestations de services système générales/ Energie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Energie réactive (prestations de services système individuelles)	Groupes-bilan	Différences de couverture totales nettes	dont excédents	dont déficits
État au 31.12.2013	249,3	239,2	-36,1	31,7	27,5	511,6	-36,1	547,7
Variation 2014	123,9	-171,9	15,5	13,8	10,7	-8,0		
État au 31.12.2014	373,2	67,3	-20,6	45,5	38,2	503,6	-20,6	524,2
Reclassification	-	38,2	-	-	-38,2	-		
Reprise d'une société pour l'exploitation du réseau au 5.1.2015	7,6	-	-	-	-	7,6		
Variation 2015	35,8	-126,5	2,1	1,2	-	-87,4		
<b>État au 31.12.2015</b>	<b>416,6</b>	<b>-21,0</b>	<b>-18,5</b>	<b>46,7</b>	<b>-</b>	<b>423,8</b>	<b>-39,5</b>	<b>463,3</b>
dont à court terme	190,6	-21,0	-	-	-	169,6	-21,0	190,6

Les valeurs négatives sont soit des excédents soit des déficits. Vous trouverez des informations complémentaires sur les différences de couverture (fonctionnement, incertitudes d'évaluation, procédures juridiques en cours) dans les notes 1, 2 et 3.

À partir de l'exercice sous revue, les groupes-bilan ne sont plus mentionnés comme segment autonome (voir note 4). Par conséquent, le déficit enregistré le 31 décembre 2014 à hauteur de CHF 38,2 millions a été passé en 2015 dans le segment «Prestations de services système générales/ énergie d'ajustement».

## 16. POSTES DU BILAN TENUS À TITRE FIDUCIAIRE

Swissgrid coordonne la vente aux enchères des congestions du réseau pour les fournitures transfrontalières et tient, dans le cadre de cette activité, des livres et des comptes bancaires.

### ACTIFS DÉTENUS À TITRE FIDUCIAIRE

mio CHF	31.12.2015	31.12.2014
Créances résultant de livraisons et de prestations	13,3	14,0
Autres créances	-	-
Comptes de régularisation actifs	0,3	0,6
Liquidités	332,4	276,1
	<b>346,0</b>	<b>290,7</b>

### PASSIFS DÉTENUS À TITRE FIDUCIAIRE

mio CHF	31.12.2015	31.12.2014
Engagements résultant de livraisons et de prestations	10,9	0,3
Autres engagements <sup>1</sup>	2,4	0,1
Comptes de régularisation passifs	332,7	290,3
	<b>346,0</b>	<b>290,7</b>

<sup>1</sup> Pour faire face à l'abandon du cours plancher par rapport à l'euro par la Banque nationale suisse et à la volatilité accrue du cours de change EUR/CHF qui en résulte, Swissgrid réalise depuis mi-2015 des contrats à terme pour couvrir partiellement le risque de change. Les contrats à terme sont comptabilisés à leur valeur actuelle lors de la première comptabilisation et évalués selon les mêmes principes que les opérations de base couvertes (EUR 72,0 millions). Les valeurs de remplacement négatives au 31 décembre 2015 s'élèvent à CHF 2,4 millions.

Les revenus et leur utilisation se présentent comme suit:

mio CHF	2015	2014
Part au revenu Suisse	135,0	128,0
Charge d'exploitation des enchères Swissgrid et tiers	- 10,1	- 11,4
Revenu net	124,9	116,6
Réduction des coûts imputables du réseau de transport	0,0	0,0
Revenu résiduel non distribué	124,9	116,6

En 2015, les revenus résiduels de 2012 (CHF 31,8 millions) ont pu, sur décision de l'EiCom, être versés à Swissgrid ou affectés à l'entretien ou à l'extension du réseau de transport.

Concernant les revenus résiduels de 2013, l'EiCom avait ordonné, dans son courrier du 17 juin 2014, que Swissgrid les affecte à l'entretien ou à l'extension du réseau de transport. Swissgrid envisage une nouvelle demande pour affecter ces revenus à la couverture intégrale des coûts imputables du réseau de transport.

Concernant les revenus résiduels de 2014, Swissgrid a demandé à l'EiCom de pouvoir les utiliser pour couvrir intégralement les coûts imputables du réseau de transport. La décision de l'EiCom n'est pas encore tombée.

Swissgrid prévoit d'affecter les revenus résiduels de 2015 à la même cause. La décision de l'EiCom tombera au plus tôt une fois les actuels comptes annuels 2015 approuvés.

## 17. CRÉANCES RÉSULTANT DE LIVRAISONS ET DE PRESTATIONS

mio CHF	31.12.2015	31.12.2014
Créances résultant de livraisons et de prestations	158,7	164,4
Corrections de valeur individuelles	- 0,1	- 0,6
	<b>158,6</b>	<b>163,8</b>

## 18. AUTRES CRÉANCES

mio CHF	31.12.2015	31.12.2014
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	3,3	3,4
Autres	0,1	-
	<b>3,4</b>	<b>3,4</b>

## 19. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS

mio CHF	31.12.2015	31.12.2014
Prestations délivrées non facturées	45,2	49,7
Divers	4,8	4,7
	<b>50,0</b>	<b>54,4</b>

Les comptes de régularisation actifs comprennent notamment le disagio des émissions obligataires et les frais de financement et d'émission amortis sur la durée de l'instrument de financement.

## 20. ENGAGEMENTS FINANCIERS

mio CHF	31.12.2015	31.12.2014
Emprunts	850,0	700,0
Prêts convertibles	846,2	739,3
Prêts	25,0	215,0
<b>Total engagements financiers</b>	<b>1 721,2</b>	<b>1 654,3</b>
dont à court terme	25,0	228,1

### EMPRUNTS

Montant nominal en CHF	Valeur	Taux d'intérêt	Durée	Expiration à la valeur nominale
350 millions	CH0204811076	1.000%	28.01.2013–27.01.2020	30.01.2020
350 millions	CH0204811100	1.625%	28.01.2013–27.01.2025	30.01.2025
150 millions	CH0269382088	0.625%	24.02.2015–21.02.2030	21.02.2030

### PRÊTS CONVERTIBLES ET PRÊTS

Les prêts convertibles ont une durée de neuf ans et doivent être remboursés chaque année à  $\frac{1}{5}$  à partir de la cinquième année. En outre, les prêts sont assortis d'un droit de conversion que Swissgrid peut exercer si un événement énoncé au contrat survient. Ce droit implique une obligation de conversion de la part des créanciers. En compensation du droit de conversion accordé à Swissgrid, les créanciers sont rémunérés par une prime d'intérêt. Les prêts convertibles sont tous inscrits dans les fonds de tiers.

Les conditions des intérêts et échéances des prêts convertibles et des prêts se présentent comme suit:

Position	Taux d'intérêt (fourchette)	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> – 5 <sup>e</sup> année	plus de 5 ans
Prêts convertibles	3,405% – 3,93%	–	456,7	389,5
Prêts	– 0,12% – 0,00%	25,0	–	–

Les prêts convertibles et les prêts sont évalués à leurs valeurs nominales.

### LIGNES DE CRÉDIT BANCAIRE

Les lignes de crédit autorisées totalisent CHF 325 millions. Elles n'avaient pas été utilisées au 31 décembre 2015.

## 21. PROVISIONS

mio CHF	Restructuration	Démantèlement	Plan de fidélisation des collaborateurs	Coûts procéduraux	Impôts latents	Total provisions
État au 31 décembre 2013	-	-	1,9	5,1	37,5	44,5
Formation	-	-	0,9	1,3	-	2,2
Utilisation	-	-	-	0,6	0,5	1,1
Dissolution	-	-	-	1,3	-	1,3
État au 31 décembre 2014	-	-	2,8	4,5	37,0	44,3
Formation	7,5	6,1	0,2	0,9	-	14,7
Utilisation	1,4	-	2,8	0,7	0,6	5,5
Dissolution	-	-	-	0,8	-	0,8
<b>État au 31 décembre 2015</b>	<b>6,1</b>	<b>6,1</b>	<b>0,2</b>	<b>3,9</b>	<b>36,4</b>	<b>52,7</b>
dont à court terme	1,4	-	0,1	2,7	-	4,2

### FRAIS DE PROCÉDURE EN JUSTICE

Suite aux reprises du réseau le 3 janvier 2013 et le 5 janvier 2015, qui ont abouti à la scission entre les entités transitoires et les sociétés pour l'exploitation du réseau, des dispositions contractuelles obligent Swissgrid à prendre en charge les frais des procédures juridiques des entités transitoires. La provision correspond aux dépenses futures que Swissgrid devra réaliser pour couvrir les dépenses et frais d'avocats encourus dans les procédures administratives menées par les entités transitoires.

Le montant de la provision comprend également les dépenses estimées et les frais de justice à verser par Swissgrid dans le cadre de ses propres procédures administratives.

Compte tenu du nombre important de procédures et de la complexité de l'affaire, de nombreuses nouvelles estimations ont vu le jour au fil du temps, ces dernières pouvant influencer, outre le montant absolu de la provision, les postes «Formation», «Dissolution», ainsi que la part attendue à court terme dans le tableau des provisions.

## 22. ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE LIVRAISONS ET DE PRESTATIONS

Contrairement à l'exercice sous revue, les calculs incluaient en 2014 une facturation de coûts de réseau élevés peu avant la date de clôture du bilan.

## 23. AUTRES ENGAGEMENTS

mio CHF	31.12.2015	31.12.2014
Taxe sur la valeur ajoutée	8,2	3,1
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	2,9	3,1
Autres	4,0	0,9
	<b>15,1</b>	<b>7,1</b>

Le poste «Autres» inclut des impôts anticipés sur versements d'intérêts à hauteur de CHF 2,9 millions (exercice précédent CHF 0,0 million).

## 24. COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIFS

mio CHF	31.12.2015	31.12.2014
Prestations délivrées non facturées	68,2	54,4
Personnel et assurances du personnel	10,3	10,7
Intérêts courants et l'agio d'émission obligataire	11,0	8,4
Impôts	22,5	19,2
	<b>112,0</b>	<b>92,7</b>

## 25. ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

### CAUTIONS

Swissgrid octroie formellement des garanties contre les risques liés aux projets géothermiques. Elles sont économiquement supportées par la fondation RPC et présentées en conséquence dans les comptes annuels de cette dernière. La fondation RPC est indépendante de Swissgrid; elle remplit un mandat légal spécial dans le domaine de la promotion des énergies renouvelables et est donc économiquement responsable de ces garanties.

Au 31 décembre 2015, il existe une garantie au profit d'AGEPP SA à hauteur de CHF 8,8 millions. Durant l'exercice précédent, les garanties accordées se montaient à CHF 32,9 millions en faveur d'AGEPP SA (CHF 8,8 millions) et des services industriels de St-Gall (CHF 24,1 millions).



## 26. AUTRES ENGAGEMENTS NE DEVANT PAS ÊTRE INSCRITS AU BILAN

### COÛTS DE RÉSEAU

Pour la période de 2009 à la date de cession respective des éléments appartenant au réseau de transport, les anciens actionnaires peuvent prétendre aux frais d'exploitation et de capital imputables ordonnés par l'ElCom. Plusieurs parties prenantes à la procédure ont déposé un recours contre les décisions correspondantes de l'ElCom auprès des tribunaux compétents ou les ont directement contestées auprès de l'ElCom. En outre, plusieurs anciens actionnaires ont déposé à l'ElCom des demandes de fixation officielle de la valeur des installations et des frais d'exploitation et de capital non encore déclarés.

C'est la raison pour laquelle il est impossible d'estimer définitivement les coûts avant la date de clôture du bilan. Swissgrid a comptabilisé dans ses comptes annuels les coûts de réseau qui ont été décidés. Il est impossible de livrer une estimation fiable des coûts de réseau supplémentaires. Les frais d'exploitation et de capital à indemniser pourraient être compris entre CHF 140,0 millions et CHF 180,0 millions.

D'éventuelles modifications ultérieures du niveau de compensation seront prises en compte lors du calcul des tarifs annuels et auront un impact sur les coûts de l'année fiscale suivante. Elles n'ont aucun impact direct sur le résultat de Swissgrid.

### VALEUR DE TRANSACTION À RETENIR POUR LE RÉSEAU DE TRANSPORT

Le 20 septembre 2012, l'ElCom a pris une décision concernant la valeur à retenir pour la cession du réseau de transport. Plusieurs recours ont été déposés contre cette décision auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF). Dans son jugement du 11 novembre 2013, le TAF a arrêté que la valeur à retenir était le montant total des indemnités dues aux anciens actionnaires et non pas la valeur réglementaire déterminée par les procédures tarifaires. Le Tribunal administratif fédéral a renvoyé le dossier à l'ElCom, la priant de clarifier définitivement la situation. Or, cette dernière n'a pas formellement rouvert la procédure pour fixer la valeur de cession à retenir.

Dans son arrêt du 30 août 2014, le Tribunal fédéral (TF) s'est exprimé également, dans le cadre d'une procédure tarifaire, sur la divergence éventuelle entre la valeur de cession et la valeur réglementaire des installations. Dans son texte, le TF déclare qu'il incombe en premier lieu à l'ElCom et, le cas échéant, au législateur de trouver des solutions adéquates.

Les conséquences financières de la procédure ne peuvent que difficilement être évaluées à la date d'aujourd'hui. Néanmoins, l'issue de la procédure n'influera pas directement le résultat de Swissgrid.

### JOINT ALLOCATION OFFICE (JAO)

En tant qu'actionnaire de Joint Allocation Office (JAO), Swissgrid est tenue contractuellement de supporter les coûts annuels proportionnels.

### TSCNET SERVICES GMBH

En tant que sociétaire de TSCNET Services GmbH, Swissgrid est tenue par contrat de prendre en charge les coûts annuels proportionnels.

### BAUX DE LONGUE DURÉE

Des baux à long terme aux durées fixes ont été signés avec plusieurs parties. Les engagements suivants résultent de ces contrats:

mio CHF	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> – 10 <sup>e</sup> année	plus de 10 ans	Total
31.12.2015	4,7	76,2	45,3	126,2
31.12.2014	4,6	68,8	48,5	121,9

Les engagements locatifs à long terme comprennent principalement les engagements locatifs futurs basés sur le contrat de bail conclu en 2014 pour le nouveau siège principal de Swissgrid à Aarau. Le nouveau site à proximité directe de la gare s'inscrit dans la stratégie de l'entreprise, qui pourra vraisemblablement s'y installer fin 2017. Les sites actuels à Frick et Laufenburg seront abandonnés à cette date.

### ENGAGEMENTS ISSUS DE CONTRATS DE LEASING NON INSCRITS AU BILAN

Engagements issus de contrats de leasing non inscrits au bilan pour véhicules et appareils de bureau:

mio CHF	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> – 5 <sup>e</sup> année	Total
31.12.2015	0,3	0,3	0,6
31.12.2014	0,4	0,6	1,0

## 27. PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Réserve de cotisations de l'employeur (RCE)	Valeur nominale	Déclaration de renoncia-tion	Bilan	Formation de RCE	Bilan	Résultat de la RCE dans les charges de personnel	
mio CHF	31.12.2015	pro 2015	31.12.2015	pro 2015	31.12.2014	2015	2014
Institution de prévoyance patronale (fondation de prévoyance pour le personnel)	-	-	-	-	-	-	-
Institution de prévoyance (CPE)	1,8	-	1,8	-	1,6	0,2	0,3
<b>Total</b>	<b>1,8</b>	<b>-</b>	<b>1,8</b>	<b>-</b>	<b>1,6</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>

Avantage économique/engagement économique et charges de prévoyance	Excédent/Découvert	Part économique de l'organisation	Variation vs exercice précédent et influençant le résultat de l'exercice sous revue	Montants délimités sur la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
mio CHF	31.12.2015	31.12.2015	31.12.2014		2015	2014
Institution de prévoyance patronale (fondation de prévoyance pour le personnel)	-	-	-	-	-	-
Institution de prévoyance sans excédent/découvert (CPE)	-	-	-	-	6,6	6,6
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6,6</b>	<b>6,6</b>

Au 31 décembre 2015, la CPE Fondation de prévoyance Energie présente un degré de couverture de 110,7% (exercice précédent: 114,4%).

## 28. TRANSACTIONS AVEC DES PROCHES

Transactions avec des proches en mio CHF	2015	2014
<b>Total des produits d'exploitation</b>		
Chiffre d'affaires net	419,2	380,1
dont Utilisation du réseau	292,7	264,1
dont Prestations de services système générales/Énergie d'ajustement	85,4	85,3
dont Pertes de transport	31,9	22,4
dont Énergie réactive	9,2	8,3
Autre revenu	1,3	1,7
<b>Charge d'approvisionnement et charges d'exploitation</b>		
Charge d'approvisionnement	198,0	277,0
dont Utilisation du réseau	21,5	79,4
dont Prestations de services système générales/Énergie d'ajustement	141,4	164,7
dont Pertes de transport	4,9	2,7
dont Énergie réactive	30,2	30,2
Matériel et prestations de tiers	33,2	68,7
Autres charges d'exploitation	3,3	4,6
Produits financiers		
Charges financières	18,4	24,4
<b>Positions ouvertes envers des proches à la date de clôture du bilan en mio CHF</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>Actifs</b>		
Créances résultant de livraisons et de prestations	80,6	75,9
Comptes de régularisation actifs	13,8	16,2
<b>Passifs</b>		
Prêts convertibles et prêts	476,5	641,9
Engagements résultant de livraisons et de prestations	43,0	63,5
Comptes de régularisation passifs	46,5	24,9

Les conditions des relations avec des proches sont décrites dans la note 1, les valeurs des transactions réalisées avec des proches suite aux reprises d'ewz Übertragungsnetz AG et d'autres éléments du réseau le sont dans la note sur le tableau des flux de trésorerie.

## 29. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN

### ACQUISITION D'AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSEAU DE TRANSPORT

Le 4 janvier 2016, Swissgrid a acquis d'autres éléments du réseau de transport. Il s'agit des installations de six sociétés qui en raison de questions en suspens n'avaient pu être acquises lors des transactions précédentes (3 janvier 2013, 6 janvier 2014 et 5 janvier 2015).

Dans ce contexte, le capital-actions a été relevé de CHF 313,4 millions à CHF 316,3 millions. Les anciens actionnaires ont été indemnisés à 30% sous forme d'actions Swissgrid (CHF 8,1 millions) et à 70% sous forme de prêts (CHF 18,9 millions), convertibles pour moitié en fonds propres.

Par ailleurs, le capital-actions conditionnel a été relevé de CHF 1,3 million. Il totalise désormais CHF 130,0 millions.

Deux autres réévaluations sont prévues pour ces acquisitions d'éléments du réseau. La première aura vraisemblablement lieu à l'automne 2016, la seconde lorsque la valeur et la taille du réseau de transport complet auront été définitivement fixées par voie juridique.

Aucun autre événement qui aurait dû être mentionné ou pris en compte dans les comptes annuels 2015 n'est survenu après la date de clôture du bilan.

Les comptes annuels 2015 ont été approuvés le 5 avril 2016 par le Conseil d'administration de Swissgrid SA pour adoption par l'Assemblée générale et validés pour publication.

# Rapport de l'auditeur

Rapport de l'auditeur à l'Assemblée générale des actionnaires de Swissgrid SA, Laufenburg

En notre qualité d'auditeur et conformément à notre mandat, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Swissgrid SA, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie, l'évolution des fonds propres et l'annexe, pages 21 à 61, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

## RESPONSABILITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

## RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion.

#### OPINION D'AUDIT

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC.

KPMG SA

Rolf Hauenstein  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Patrizia Chanton  
Expert-réviseur agréée

Bâle, 5 avril 2016

# Comptes annuels statutaires



## Compte de résultat

mio CHF	Notes	2015	2014
Chiffre d'affaires net	3	837,7	812,0
Autre produit d'exploitation	4	17,4	17,3
Variation des différences de couverture		- 86,8	- 7,5
Prestations propres à l'actif		14,3	11,9
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>782,6</b>	<b>833,7</b>
Charge d'approvisionnement	3	295,2	356,1
<b>Marge brute</b>		<b>487,4</b>	<b>477,6</b>
Charges de matériel et prestations de tiers	5	93,9	121,6
Charges de personnel	6	93,6	87,9
Autres charges d'exploitation	7	21,8	21,6
<b>Résultat avant intérêts, impôts, amortissements et dépréciations</b>		<b>278,1</b>	<b>246,5</b>
Amortissements sur immobilisations corporelles		97,5	79,3
Amortissements sur immobilisations incorporelles		26,5	29,6
Dépréciations		4,9	-
<b>Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)</b>		<b>149,2</b>	<b>137,6</b>
Produits financiers		0,2	-
Charges financières		44,0	41,0
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>105,4</b>	<b>96,6</b>
Impôts sur les bénéfices		22,2	20,4
<b>Bénéfice de l'exercice</b>		<b>83,2</b>	<b>76,2</b>

## Bilan Actif

mio CHF	Notes	31.12.2015	31.12.2014
Liquidités		27,9	10,8
Créances résultant de livraisons et de prestations	8	158,6	163,8
Autres créances		3,4	3,4
Stocks		2,9	1,7
Comptes de régularisation actifs	9	50,0	54,4
Déficits à court terme		190,6	85,4
Actifs détenus à titre fiduciaire	10	346,0	290,7
Actif circulant		779,4	610,2
Immobilisations financières	11	1,8	1,6
Participations	12	8,2	3,2
Immobilisations corporelles	13	1963,8	1567,5
Immobilisations incorporelles	14	306,6	376,3
Déficits à long terme		197,9	363,6
Actif immobilisé		2 478,3	2 312,2
<b>Actif</b>		<b>3 257,7</b>	<b>2 922,4</b>

## Bilan Passif

mio CHF	Notes	31.12.2015	31.12.2014
Engagements résultant de livraisons et de prestations	15	73,1	87,8
Engagements financiers à court terme	18	25,0	228,1
Autres engagements	16	15,1	7,1
Comptes de régularisation passifs	17	112,0	92,7
Provisions à court terme	19	4,2	4,9
Excédents à court terme		21,0	10,0
Passifs détenus à titre fiduciaire	10	346,0	290,7
Fonds de tiers à court terme		596,4	721,3
Engagements financiers à long terme	18	1 696,2	1 426,2
Provisions à long terme	19	12,1	2,4
Excédents à long terme		18,5	10,6
Fonds de tiers à long terme		1 726,8	1 439,2
Fonds de tiers		2 323,2	2 160,5
Capital-actions	20	313,4	276,4
Réserve légale issue du capital	20	393,9	328,4
Réserves issues d'apports de capital		393,9	328,4
Réserve légale issue du bénéfice		1,6	1,6
Réserve légale générale		1,6	1,6
Réserves facultatives issues du bénéfice		225,6	155,5
Bénéfice au bilan		225,6	155,5
Report à nouveau		142,4	79,3
Bénéfice de l'exercice		83,2	76,2
Fonds propres		934,5	761,9
<b>Passif</b>		<b>3 257,7</b>	<b>2 922,4</b>

## Tableau des flux de trésorerie

mio CHF, sans les postes du bilan détenus à titre fiduciaire	Notes	2015	2014
Bénéfice de l'exercice		83,2	76,2
Charges financières		44,0	41,0
Produits financiers		- 0,2	-
Impôts sur les bénéfices		22,2	20,4
Amortissements		123,9	108,8
Dépréciations		4,9	-
Pertes résultant de sorties d'actif immobilisé		0,1	0,1
Variation des réserves de cotisations de l'employeur	11	- 0,2	- 0,3
Variation des provisions	19	9,0	0,3
Variation des stocks		0,4	-
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		5,3	- 49,6
Variation des autres créances		-	4,5
Variation des comptes de régularisation actifs		4,4	- 4,6
Variation des différences de couverture		86,8	7,5
Variation des engagements résultant de livraisons et de prestations		- 14,8	7,3
Variation des autres engagements		8,0	2,6
Variation des comptes de régularisation passifs		13,2	- 83,2
Impôts payés		- 20,3	- 15,8
<b>Flux de trésorerie des activités d'exploitation</b>		<b>369,9</b>	<b>115,2</b>
Investissements bruts dans des immobilisations corporelles		- 115,8	- 137,4
Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau		31,0	118,7
<b>Investissements nets dans des immobilisations corporelles</b>		<b>- 84,8</b>	<b>- 18,7</b>
Investissements bruts dans des immobilisations incorporelles		- 39,3	- 35,4
Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau		0,8	-
<b>Investissements nets dans des immobilisations incorporelles</b>		<b>- 38,5</b>	<b>- 35,4</b>
Investissements dans des participations		- 5,2	- 0,2
Désinvestissements des participations		0,2	-
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>		<b>- 128,3</b>	<b>- 54,3</b>
Variation des engagements financiers à court terme		- 319,6	- 40,0
Souscription d'emprunts à long terme	18	150,0	-
Intérêts payés		- 41,9	- 38,8
Dividendes versés		- 13,0	-
<b>Flux de trésorerie des activités de financement</b>		<b>- 224,5</b>	<b>- 78,8</b>
<b>Variation des liquidités</b>		<b>17,1</b>	<b>- 17,9</b>
Justification			
Liquidités au début de l'exercice		10,8	28,7
Liquidités à la fin de l'exercice		27,9	10,8
<b>Variation des liquidités</b>		<b>17,1</b>	<b>- 17,9</b>

### Activités d'investissement et de financement sans répercussions sur la trésorerie

Le 5 janvier 2015, Swissgrid a repris la société ewz Übertragungsnetz AG et les installations de seize sociétés. En contrepartie, les auteurs des apports ont été indemnisés à 30% sous forme d'actions de Swissgrid et à 70% sous forme de prêts. ewz Übertragungsnetz AG a fusionné avec Swissgrid le 24 juin 2015 avec effet rétroactif au 5 janvier 2015.

Les actifs et passifs suivants ont été inscrits au bilan:

mio CHF	Valeurs au 5.1.2015
Immobilisations corporelles	329,7
Immobilisations incorporelles	2,5
Déficits	7,4
Créances résultant de livraisons et de prestations	0,1
Stocks	1,6
<b>Total actif</b>	<b>341,3</b>
Engagements financiers	236,5
Engagements résultant de livraisons et de prestations	0,1
Comptes de régularisation passifs	2,4
<b>Total passif</b>	<b>239,0</b>
<b>Augmentations de capital<sup>1</sup></b>	<b>102,5</b>
Capital-actions	37,0
Réserves issues d'apports de capital	65,5

<sup>1</sup> La fusion d'ewz Übertragungsnetz AG a abouti à une perte de fusion (goodwill) d'un montant de CHF 0,2 million, qui ne figure pas dans ce tableau.

# Annexe

## 1. PRINCIPES DE LA PRÉSENTATION DES COMPTES

### GÉNÉRALITÉS

Les présents comptes annuels de Swissgrid SA, Laufenburg, ont été dressés pour la première fois selon les nouvelles dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations). Les principes d'évaluation appliqués sont décrits ci-dessous. Pour garantir la possibilité d'établir une comparaison, les données de l'exercice précédent dans les notes 8, 15 et 18 ont été adaptées aux nouvelles prescriptions.

### CONVERSION DE MONNAIES ÉTRANGÈRES

La comptabilité est tenue dans la monnaie nationale, le franc suisse (CHF). Les valeurs patrimoniales et les engagements comptabilisés en monnaie étrangère sont convertis au cours de la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour. Les gains et pertes de change résultant de transactions en monnaies étrangères sont inscrits au compte de résultat et attribués au même poste que la transaction sous-jacente.

### TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

La position «Liquidités» sert de base à l'établissement du tableau des flux de trésorerie. Le flux de trésorerie des activités d'exploitation est calculé selon la méthode indirecte.

### RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque la prestation est effective. Pour les activités visées par la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), le calcul de la puissance repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval.

Pour les positions individuelles de chiffres d'affaires et d'approvisionnement, les premières valeurs de décompte ne sont disponibles au plus tôt que six semaines après les prestations effectives. C'est pourquoi des délimitations basées sur des données historiques et statistiques, mais aussi sur des estimations, doivent être effectuées pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

### ACTIVITÉS VISÉES PAR LA LAPeI

**Différences de couverture (excédents et déficits):** en application de l'art. 14 LApEI, les coûts relatifs à l'utilisation du réseau doivent être répercutés sur les utilisateurs selon le principe de causalité. Les tarifs pour un exercice sont déterminés à partir de coûts budgétés. En raison des différences de quantités et de prix tant au niveau de la distribution que de l'approvisionnement, les charges et produits effectifs présentent des écarts par rapport au calcul des tarifs, ce qui engendre des excédents ou des déficits; c'est-à-dire que les recettes de tarif d'un exercice sont plus élevées ou plus basses que les charges encourues durant la même période. Ces différences de couverture figurent au bilan et sont prises en compte dans les périodes tarifaires futures, avec des répercussions sur les coûts et les revenus. La suppression des différences de couverture attendues dans les 12 mois à compter de la date du bilan figurent au bilan dans les excédents ou les déficits à court terme.

**EBIT selon la LApEI:** le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) dégagé par les activités visées par la LApEI figure à l'art. 13 de l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI) et correspond à la rémunération des biens investis nécessaires à l'exploitation du réseau augmentée des impôts. Les valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau se composent donc de l'actif circulant net mensuel et de l'actif immobilisé à la fin de l'exercice. Le coût moyen pondéré du capital (WACC) repose sur la pratique internationale actuelle, à savoir le concept de coût du capital selon le Capital Asset Pricing Model (CAPM). Hormis les enseignements de la théorie des marchés financiers, la Suisse tient également compte du cadre réglementaire en vigueur et de la situation actuelle sur le marché monétaire et des capitaux. Le WACC fixé par les autorités pour 2015, calculé selon cette méthode, s'élève à 4,70 %, comme durant l'exercice précédent.

L'imputation tarifaire des coûts d'exploitation et de capital de Swissgrid est soumise à l'autorisation de l'ElCom, qui survient a posteriori. Si une correction des coûts est décidée a posteriori, un recours peut être déposé auprès du Tribunal administratif fédéral. Si aucun recours n'est déposé, que la probabilité d'aboutissement d'un recours déposé est jugée inférieure à 50 % après nouvelle estimation ou qu'un arrêt ayant force de chose jugée a été rendu, les coûts sont alors ajustés, avec des répercussions sur le résultat d'exploitation de Swissgrid.

#### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les pièces de rechange qui seront probablement utilisées longtemps et qui sont uniquement utilisées en association avec un objet de l'actif immobilisé sont inscrites à l'actif immobilisé et amorties sur la durée d'utilisation résiduelle des installations sur lesquelles elles sont installées.

Les amortissements se font selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée. La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Lignes: de 15 à 60 ans
- Postes de couplage: de 10 à 35 ans
- Bâtiments et extensions: de 5 à 50 ans
- Autres immobilisations corporelles: de 3 à 8 ans
- Installations en construction et terrains: uniquement en cas de dépréciations

#### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les amortissements se font selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée.

La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Droits d'utilisation et servitudes: durée du contrat
- Logiciels et règles techniques: de 3 à 5 ans
- Immobilisations incorporelles en développement: uniquement en cas de dépréciations

Les pertes de fusion (goodwill) résultant des fusions au 3 janvier 2013 et 5 janvier 2015 sont également inscrites à ce poste. Le goodwill est amorti sur 20 ans de manière linéaire et sa valeur est vérifiée chaque année.

## DÉPRÉCIATIONS

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est évaluée chaque année. S'il existe des signes d'une dépréciation, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable, la dépréciation étant imputée au résultat de la période.

## INSTALLATIONS EN CONSTRUCTION/IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN DÉVELOPPEMENT

Les installations en construction/immobilisations incorporelles en développement sont des biens d'équipement qui ne sont pas encore achevés ou pas encore opérationnels. Les biens d'équipement correspondent à tous les postes des immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les propres prestations fournies par les collaborateurs de Swissgrid. À la date de clôture du bilan, on vérifie s'il existe des installations en construction et des immobilisations incorporelles en développement sans valeur. Celles-ci sont dépréciées lors de l'exercice où elles ont été exécutées. L'amortissement ordinaire de ces immobilisations commence à leur achèvement ou lorsqu'elles atteignent un état opérationnel.

## IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Les réserves de cotisations de l'employeur sans déclaration de renonciation sont également inscrites dans les immobilisations financières.

## PARTICIPATIONS

Les participations sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Elles comprennent des participations contrôlées par Swissgrid mais qui n'ont pas d'impact significatif sur les comptes annuels, ainsi que des participations qui représentent moins de 20% du capital mais qui ont un impact significatif.

## STOCKS

Le poste «Stocks» comprend les consommables et les pièces d'usure utilisées pour entretenir les installations de réseau. Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition ou aux prix du marché si ces derniers sont inférieurs.

## CRÉANCES

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des dépréciations économiquement nécessaires.

## LIQUIDITÉS

Les liquidités contiennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les placements monétaires auprès de banques d'une durée jusqu'à 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

## OBLIGATIONS

Les obligations acquises sur le marché financier sont portées au bilan à leur valeur nominale. En cas d'émission en dessous ou au-dessus du pair, les écarts par rapport à la valeur nominale sont inscrits dans les comptes au titre de régularisation et absorbés de manière linéaire sur la durée de l'obligation.



### ENGAGEMENTS

Les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

### PROVISIONS

Une provision est constituée lorsque survient un engagement dû à des événements antérieurs et dont le montant et/ou l'échéance est incertain(e), mais peut être estimé(e).

### ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

Les engagements conditionnels sont évalués à la date de clôture du bilan. Si une sortie de fonds sans entrée de fonds utile est probable et estimable, une provision est constituée. Sinon ils sont présentés dans l'annexe.

### INTÉRÊTS SUR LES FONDS DE TIERS

Les intérêts sur les fonds de tiers sont enregistrés dans les charges pour la période pendant laquelle ils sont dus.

### IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Les impôts sur les bénéfices courants sont calculés sur la base du résultat imposable et délimités sur la période.

## 2. INCERTITUDES LIÉES AUX ESTIMATIONS

La présentation des comptes repose sur des estimations et des hypothèses, lesquelles peuvent influencer de manière décisive les comptes annuels de Swissgrid. Au niveau des immobilisations et engagements inscrits au bilan, les comptes de régularisation et les différences de couverture reposent en particulier sur diverses hypothèses et estimations qui peuvent rendre nécessaires des ajustements importants. Les causes résident dans les positions individuelles de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, pour lesquelles il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ainsi que dans les incertitudes réglementaires. Les différences de couverture sont en outre influencées par les estimations faites dans le cadre de la répartition des charges d'exploitation entre les segments.

Nous renvoyons également aux commentaires fournis aux paragraphes «Reconnaissance du chiffre d'affaires» et «Activités visées par la LAPeI» dans la note 1, ainsi qu'aux explications données dans la note 23.

### 3. CHIFFRE D'AFFAIRES NET ET CHARGES D'APPROVISIONNEMENT

#### CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Par rapport à l'exercice précédent, le chiffre d'affaires net a légèrement augmenté de CHF 25,7 millions, et s'établit désormais à CHF 837,7 millions. On observe en revanche des effets contraires à l'intérieur des segments. Le chiffre d'affaires net dans le segment «Utilisation du réseau» atteint CHF 430,2 millions en 2015, contre CHF 370,2 millions durant l'exercice précédent. Dans le segment «Prestations de services système générales», le chiffre d'affaires net recule de CHF 61,0 millions à CHF 320,6 millions pendant la période sous revue.

#### CHARGES D'APPROVISIONNEMENT

Les charges d'approvisionnement, qui totalisent CHF 295,2 millions, sont en baisse par rapport à l'exercice précédent (CHF 356,1 millions). Dans le segment «Utilisation du réseau», les charges d'approvisionnement ont considérablement diminué à CHF 48,3 millions (exercice précédent: CHF 95,8 millions). Cette réduction tient d'une part à l'acquisition du réseau à très haute tension de l'EWZ le 5 janvier 2015 et d'autre part à la baisse des coûts de réseau remboursés aux anciens propriétaires du réseau de transport. Dans la section Prestations de services système générales, les charges d'approvisionnement ont diminué de CHF 16,4 millions.

Vous trouverez de plus amples informations concernant les différents segments, y compris les répercussions sur les différences de couverture dans les comptes annuels selon les Swiss GAAP RPC dans la note 4.

### 4. AUTRE PRODUIT D'EXPLOITATION

mio CHF	2015	2014
Règlement des activités conformément au loi sur l'énergie (LEne)	5,0	4,2
Règlement enchères	9,1	10,8
Établissement garanties d'origine – énergie renouvelable	3,3	2,0
Autres	–	0,3
	<b>17,4</b>	<b>17,3</b>

Le règlement des activités conformément au loi sur l'énergie (LEne) comporte des indemnités de charges liées à la RPC (rétribution à prix coûtant du courant injecté), au FFS (financement des frais supplémentaires) et à la RU (rétribution unique).

## 5. MATÉRIEL ET PRESTATIONS DE TIERS

mio CHF	2015	2014
Entretien du réseau	14,0	61,3
Commande des installations de réseau	12,2	12,6
Autres prestations dans le secteur du réseau	16,7	5,8
Prestations de projet, conseil et entretien	35,5	33,7
Démantèlement pour des éléments du réseau	6,1	-
Maintenance matériel et logiciels	9,4	8,2
	<b>93,9</b>	<b>121,6</b>

Les charges liées à l'entretien du réseau ont nettement diminué durant l'exercice sous revue. Cette baisse est imputable d'une part à l'effet d'économies induit par l'appel d'offres public pour les travaux de remise en état, d'autre part au nombre moins important de mandats à des tiers par rapport à l'exercice précédent.

La hausse des autres prestations dans le secteur du réseau s'explique par le supplément de charges au prorata supportées par Swissgrid pour les installations à usage mixte. En outre figurent toujours également dans ce poste les services de gestion des servitudes fournis par des tiers.

Le nouveau poste «Démantèlement d'éléments du réseau» résulte des provisions nouvellement constituées pour les démantèlements.

## 6. CHARGES DE PERSONNEL

mio CHF	2015	2014
Salaires, bonus, allocations	68,9	70,4
Assurances du personnel	12,2	11,9
Autres charges de personnel	5,0	5,6
Provision pour restructuration	7,5	-
	<b>93,6</b>	<b>87,9</b>

Lors de la séance du 4 mars 2015, le Conseil d'administration de Swissgrid a adopté des mesures visant à augmenter l'efficacité et à réduire les coûts. Ces mesures incluent des ajustements opérationnels et la réduction progressive de l'effectif de 40 unités. Dans le cadre de ce nouveau programme de mesures, une provision de restructuration a été constituée à hauteur de CHF 7,5 millions.

Les autres charges de personnel comprennent notamment l'avantage sur les frais de restauration des collaborateurs, les coûts liés à la formation initiale et complémentaire et au recrutement ainsi que les frais forfaitaires.

La moyenne annuelle des emplois à temps plein était supérieure à 250, aussi bien durant l'exercice sous revue que durant l'exercice précédent.

## 7. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

mio CHF	2015	2014
Loyers	5,9	7,0
Rentes de droit de superficie	1,0	1,8
Location d'installations de communication/frais de télécommunication	4,1	2,6
Honoraires et frais du Conseil d'administration, y compris prestations sociales	0,8	0,8
Frais de déplacement et de restauration effectifs des collaborateurs et des tiers	2,2	2,4
Taxes, redevances, concessions	2,8	1,6
Assurances	2,1	2,2
Autres frais d'administration	2,9	3,2
	<b>21,8</b>	<b>21,6</b>

Les honoraires et frais du Conseil d'administration sont des rétributions brutes fixes. La rétribution versée au président du Conseil d'administration s'élevait à CHF 250 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: CHF 250 000). Les autres membres du Conseil d'administration ont perçu en 2015 une rémunération au prorata temporis comprise entre CHF 55 000 et CHF 70 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: CHF 55 000 à CHF 70 000).

Des informations complémentaires sur les membres du Conseil d'administration figurent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

## 8. CRÉANCES RÉSULTANT DE LIVRAISONS ET DE PRESTATIONS

Au 31 décembre 2015, les créances résultant de livraisons et de prestations vis-à-vis d'entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élevaient à CHF 68,6 millions (exercice précédent: CHF 68,3 millions).

## 9. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS

mio CHF	31.12.2015	31.12.2014
Prestations délivrées non facturées	45,2	49,7
Divers	4,8	4,7
	<b>50,0</b>	<b>54,4</b>

Les comptes de régularisation actifs comprennent notamment le disagio des émissions obligataires et les frais de financement et d'émission amortis sur la durée de l'instrument de financement.

## 10. POSTES DU BILAN DÉTENUS À TITRE FIDUCIAIRE

L'augmentation par rapport à l'exercice précédent résulte des revenus résiduels encaissés de 2015, déduction faite des revenus résiduels de 2012 versés à Swissgrid sur décision de l'EICom et de la perte de change accusée sur les liquidités suite à l'abandon du cours plancher EUR/CHF par la Banque nationale suisse au début de l'exercice 2015.

## 11. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Comme durant l'exercice précédent, les réserves de cotisations de l'employeur sans déclaration de renonciation, à hauteur de CHF 1,8 million (exercice précédent: CHF 1,6 million) sont également inscrites dans les immobilisations financières.

## 12. PARTICIPATIONS

		Capital-actions en mio	Monnaie	Part en %
CESOC AG	Laufenburg	0,100	CHF	50,0
Joint Allocation Office (JAO) <sup>1</sup>	Luxemburg (Lux)	4,000	EUR	5,0
TSCNET Services GmbH	München (D)	0,025	EUR	7,7
Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Électricité SAS (HGRT)	Paris (F)	52,119	EUR	5,0
AET NE1 SA	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
ALENA Aletsch Energie Netz AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
Alpiq Netz AG Gösgen/Laufenburg	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
Alpiq Réseau SA Lausanne/Laufenburg	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
BKW Übertragungsnetz AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
CKW Grid AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
EGL Grid AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
ewb Übertragungsnetz AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
ewz Übertragungsnetz AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
FMV Réseau SA	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
Kraftwerke Hinterrhein Netz AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
LENA Lonza Energie Netz AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
Nordostschweizerische Kraftwerke Grid AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
Ofible Rete SA	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
Ofima Rete SA	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
Repower Transportnetz AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
SN Übertragungsnetz AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
Übertragungsnetz Basel/Laufenburg AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0

<sup>1</sup> Joint Allocation Office (JAO) est née de la fusion en 2015 des deux bureaux d'enchères Capacity Allocation Service Company.eu S.A. (CASC.EU) et CAO Central Allocation Office GmbH. Avant la fusion, Swissgrid détenait une participation de 7,1% dans CASC.EU.

Au cours de l'exercice sous revue, Swissgrid a pris des parts dans la Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Électricité SAS (HGRT), sise à Paris (F). La holding appartient aux gestionnaires de réseau européens, qui, par leur participation de 49%, exercent leur influence à la première bourse spot de l'électricité en Europe centrale et occidentale: l'EPEX SPOT.

Par ailleurs, l'ewz Übertragungsnetz AG a été fondée en 2015. Cette nouvelle participation est une entité transitoire qui est née de la scission de l'ancienne société pour l'exploitation du réseau et qui porte le même nom que cette dernière. L'unique mission de cette entité est de poursuivre les procédures non achevées par l'ancienne société pour l'exploitation du réseau.

Les autres données concernant les participations n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent.

### 13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les valeurs comptables des différentes catégories se présentent comme suit:

mio CHF	31.12.2015	31.12.2014
Installations en construction	200,5	161,3
Postes de couplage	737,4	555,9
Lignes	930,5	775,4
Terrains et bâtiments	89,0	66,0
Autres immobilisations corporelles	6,4	8,9
	<b>1 963,8</b>	<b>1 567,5</b>

L'augmentation observée durant l'exercice sous revue s'explique avant tout par l'acquisition d'installations de réseau le 5 janvier 2015 et les conversions mentionnées dans la note 14.

### 14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les valeurs comptables des différentes catégories se présentent comme suit:

mio CHF	31.12.2015	31.12.2014
Immobilisations incorporelles en développement	101,2	77,5
Droit d'utilisation	47,1	128,7
Logiciels	15,8	19,4
Pertes de fusion (Goodwill)	142,5	150,7
	<b>306,6</b>	<b>376,3</b>

La diminution observée durant l'exercice sous revue s'explique avant tout par la conversion de droits d'utilisation en propriété sur les installations du réseau de transport et sur le reclassement consécutif de ces droits en immobilisations corporelles.

## 15. ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE LIVRAISONS ET DE PRESTATIONS

Au 31 décembre 2015, les engagements résultant de livraisons et de prestations vis-à-vis d'entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élevaient à CHF 22,9 millions (exercice précédent: CHF 55,3 millions) et les engagements vis-à-vis de la société de révision à CHF 0,1 million (exercice précédent: CHF 0,1 million).

## 16. AUTRES ENGAGEMENTS

mio CHF	31.12.2015	31.12.2014
Taxe sur la valeur ajoutée	8,2	3,1
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	2,9	3,1
Autres	4,0	0,9
	<b>15,1</b>	<b>7,1</b>

Le poste «Autres» inclut des impôts anticipés sur versements d'intérêts à hauteur de CHF 2,9 millions (exercice précédent CHF 0,0 million) et les engagements envers la CPE Fondation de prévoyance Energie à hauteur de CHF 0,9 million (exercice précédent: CHF 0,9 million).

## 17. COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIFS

mio CHF	31.12.2015	31.12.2014
Prestations délivrées non facturées	68,2	54,4
Personnel et assurances du personnel	10,3	10,7
Intérêts courants et l'agio d'émission obligataire	11,0	8,4
Impôts	22,5	19,2
	<b>112,0</b>	<b>92,7</b>

## 18. ENGAGEMENTS FINANCIERS

mio CHF	31.12.2015	31.12.2014
Emprunts	850,0	700,0
Prêts convertibles	846,2	739,3
Prêts	25,0	215,0
<b>Total engagements financiers</b>	<b>1 721,2</b>	<b>1 654,3</b>
dont à court terme	25,0	228,1

### EMPRUNTS

Montant nominal en CHF	Valeur	Taux d'intérêt	Durée	Expiration à la valeur nominale
350 millions	CH0204811076	1.000%	28.01.2013– 27.01.2020	30.01.2020
350 millions	CH0204811100	1.625%	28.01.2013– 27.01.2025	30.01.2025
150 millions	CH0269382088	0.625%	24.02.2015– 21.02.2030	21.02.2030

### PRÊTS CONVERTIBLES ET PRÊTS

Les prêts convertibles ont une durée de neuf ans et doivent être remboursés chaque année à 1/5 à partir de la cinquième année. En outre, les prêts sont assortis d'un droit de conversion que Swissgrid peut exercer si un événement énoncé au contrat survient. Ce droit implique une obligation de conversion de la part des créanciers. En compensation du droit de conversion accordé à Swissgrid, les créanciers sont rémunérés par une prime d'intérêt. Les prêts convertibles sont tous inscrits dans les fonds de tiers.

Les conditions des intérêts et échéances des prêts convertibles et des prêts se présentent comme suit:

Position	Taux d'intérêt (fourchette)	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> – 5 <sup>e</sup> année	plus de 5 ans
Prêts convertibles	3,405% – 3,93%	–	456,7	389,5
Prêts	– 0,12% – 0,00%	25,0	–	–

Au 31 décembre 2015, les prêts convertibles envers les entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élevaient à CHF 473,5 millions (exercice précédent: CHF 553,9 millions) et les prêts, à CHF 15,0 millions (exercice précédent CHF 128,1 millions).



## 19. PROVISIONS

mio CHF	31.12.2015	31.12.2014
Restructuration	6,1	-
Démantèlement	6,1	-
Plan de fidélisation des collaborateurs	0,2	2,8
Coûts procéduraux	3,9	4,5
<b>Total provisions</b>	<b>16,3</b>	<b>7,3</b>
dont à court terme	4,2	4,9

### FRAIS DE PROCÉDURE EN JUSTICE

Suite aux reprises du réseau le 3 janvier 2013 et le 5 janvier 2015, qui ont abouti à la scission entre les entités transitoires et les sociétés pour l'exploitation du réseau, des dispositions contractuelles obligent Swissgrid à prendre en charge les frais des procédures juridiques des entités transitoires. La provision correspond aux dépenses futures que Swissgrid devra réaliser pour couvrir les dépenses et frais d'avocats encourus dans les procédures administratives menées par les entités transitoires.

Le montant de la provision comprend également les dépenses estimées et les frais de justice à verser par Swissgrid dans le cadre de ses propres procédures administratives.

## 20. CAPITAL-ACTIONS ET RÉSERVES ISSUES DES APPORTS DE CAPITAUX

Le capital-actions se compose de 313 398 719 actions nominatives (exercice précédent: 276 350 637) entièrement libérées d'une valeur nominale unitaire de CHF 1.

Le capital-actions a été relevé de CHF 37,0 millions en tout pour la reprise de nouveaux éléments du réseau de transport au 5 janvier 2015 et les réserves issues des apports de capitaux, de CHF 65,5 millions en tout.

## 21. CAUTIONS

Swissgrid octroie formellement des garanties contre les risques liés aux projets géothermiques. Elles sont économiquement supportées par la fondation RPC et présentées en conséquence dans les comptes annuels de cette dernière. La fondation RPC est indépendante de Swissgrid; elle remplit un mandat légal spécial dans le domaine de la promotion des énergies renouvelables et est donc économiquement responsable de ces garanties.

Au 31 décembre 2015, il existe une garantie au profit d'AGEPP SA à hauteur de CHF 8,8 millions. Durant l'exercice précédent, les garanties accordées se montaient à CHF 32,9 millions en faveur d'AGEPP SA (CHF 8,8 millions) et des services industriels de St-Gall (CHF 24,1 millions).

## 22. AUTRES ENGAGEMENTS NE DEVANT PAS ÊTRE INSCRITS AU BILAN

### COÛTS DE RÉSEAU

Pour la période de 2009 à la date de cession respective des éléments appartenant au réseau de transport, les anciens actionnaires peuvent prétendre aux frais d'exploitation et de capital imputables ordonnés par l'EiCom. Plusieurs parties prenantes à la procédure ont déposé un recours contre les décisions correspondantes de l'EiCom auprès des tribunaux compétents ou les ont directement contestées auprès de l'EiCom. En outre, plusieurs anciens actionnaires ont déposé à l'EiCom des demandes de fixation officielle de la valeur des installations et des frais d'exploitation et de capital non encore déclarés.

C'est la raison pour laquelle il est impossible d'estimer définitivement les coûts avant la date de clôture du bilan. Swissgrid a comptabilisé dans ses comptes annuels les coûts de réseau qui ont été décidés. Il est impossible de livrer une estimation fiable des coûts de réseau supplémentaires. Les frais d'exploitation et de capital à indemniser pourraient être compris entre CHF 140,0 millions et CHF 180,0 millions.

D'éventuelles modifications ultérieures du niveau de compensation seront prises en compte lors du calcul des tarifs annuels et auront un impact sur les coûts de l'année fiscale suivante. Elles n'ont aucun impact direct sur le résultat de Swissgrid.

### VALEUR DE TRANSACTION À RETENIR POUR LE RÉSEAU DE TRANSPORT

Le 20 septembre 2012, l'EiCom a pris une décision concernant la valeur à retenir pour la cession du réseau de transport. Plusieurs recours ont été déposés contre cette décision auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF). Dans son jugement du 11 novembre 2013, le TAF a arrêté que la valeur à retenir était le montant total des indemnités dues aux anciens actionnaires et non pas la valeur réglementaire déterminée par les procédures tarifaires. Le Tribunal administratif fédéral a renvoyé le dossier à l'EiCom, la priant de clarifier définitivement la situation. Or, cette dernière n'a pas formellement rouvert la procédure pour fixer la valeur de cession à retenir.

Dans son arrêt du 30 août 2014, le Tribunal fédéral (TF) s'est exprimé également, dans le cadre d'une procédure tarifaire, sur la divergence éventuelle entre la valeur de cession et la valeur réglementaire des installations. Dans son texte, le TF déclare qu'il incombe en premier lieu à l'EiCom et, le cas échéant, au législateur de trouver des solutions adéquates.

Les conséquences financières de la procédure ne peuvent que difficilement être évaluées à la date d'aujourd'hui. Néanmoins, l'issue de la procédure n'influera pas directement le résultat de Swissgrid.

### JOINT ALLOCATION OFFICE (JAO)

En tant qu'actionnaire de Joint Allocation Office (JAO), Swissgrid est tenue contractuellement de supporter les coûts annuels proportionnels.

### TSCNET SERVICES GMBH

En tant que sociétaire de TSCNET Services GmbH, Swissgrid est tenue par contrat de prendre en charge les coûts annuels proportionnels.

### ENGAGEMENTS ISSUS DE CONTRATS DE LEASING NON INSCRITS AU BILAN

Engagements issus de contrats de leasing non inscrits au bilan pour véhicules et appareils de bureau:

mio CHF	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> - 5 <sup>e</sup> année	Total
31.12.2015	0,3	0,3	0,6
31.12.2014	0,4	0,6	1,0

### BAUX DE LONGUE DURÉE

Des baux à long terme aux durées fixes ont été signés avec plusieurs parties. Les engagements suivants résultent de ces contrats:

mio CHF	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> - 10 <sup>e</sup> année	plus de 10 ans	Total
31.12.2015	4,7	76,2	45,3	126,2
31.12.2014	4,6	68,8	48,5	121,9

Les engagements locatifs comprennent principalement les engagements locatifs futurs basés sur le contrat de bail conclu en 2014 pour le nouveau siège principal de Swissgrid à Aarau. Le nouveau site à proximité directe de la gare s'inscrit dans la stratégie de l'entreprise, qui pourra vraisemblablement s'y installer fin 2017. Les sites actuels à Frick et Laufenburg seront abandonnés à cette date.

## 23. PROCÉDURES JURIDIQUES

Le risque cumulé pour les coûts non imputables est évalué à CHF 164,0 millions au 31 décembre 2015 (exercice précédent: CHF 133,7 millions). Le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid sont d'avis que tous les coûts doivent être considérés comme imputables. Sur la base de cette estimation, Swissgrid a considéré tous les coûts d'exploitation et de capital comme imputables et les a donc entièrement pris en compte dans les différences de couverture.

Vous trouverez des informations détaillées sur les procédures juridiques dans les comptes annuels établis selon les Swiss GAAP RPC à la note 3.

## 24. HONORAIRES DE RÉVISION

En 2015, les honoraires pour les services de révision s'élèvent à CHF 0,2 million (exercice précédent: CHF 0,2 million) et à CHF 0,1 million (exercice précédent: CHF 0,1 million) pour les autres services.

## 25. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN

### ACQUISITION D'AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSEAU DE TRANSPORT

Le 4 janvier 2016, Swissgrid a acquis d'autres éléments du réseau de transport. Il s'agit des installations de six sociétés qui en raison de questions en suspens n'avaient pu être acquises lors des transactions précédentes (3 janvier 2013, 6 janvier 2014 et 5 janvier 2015).

Dans ce contexte, le capital-actions a été relevé de CHF 313,4 millions à CHF 316,3 millions. Les anciens actionnaires ont été indemnisés à 30% sous forme d'actions Swissgrid (CHF 8,1 millions) et à 70% sous forme de prêts (CHF 18,9 millions), convertibles pour moitié en fonds propres.

Par ailleurs, le capital-actions conditionnel a été relevé de CHF 1,3 million. Il totalise désormais CHF 130,0 millions.

Deux autres réévaluations sont prévues pour ces acquisitions d'éléments du réseau. La première aura vraisemblablement lieu à l'automne 2016, la seconde lorsque la valeur et la taille du réseau de transport complet auront été définitivement fixées par voie juridique.

Aucun autre événement qui aurait dû être mentionné ou pris en compte dans les comptes annuels 2015 n'est survenu après la date de clôture du bilan.

Les comptes annuels 2015 ont été approuvés le 5 avril 2016 par le Conseil d'administration de Swissgrid SA pour adoption par l'Assemblée générale et validés pour publication.

## Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

Le Conseil d'administration demande à l'Assemblée générale d'affecter le bénéfice résultant du bilan comme suit:

CHF	2015	2014
Report de l'exercice précédent	142 448 838,80	79 271 406,30
Bénéfice de l'exercice	83 265 991,70	76 165 912,44
<b>Bénéfice au bilan</b>	<b>225 714 830,50</b>	<b>155 437 318,74</b>
Affectation à la réserve légale générale issue du bénéfice	-	-
Versement de dividendes	21 499 152,12	12 988 479,94
Report à nouveau	204 215 678,38	142 448 838,80
<b>Total affectation</b>	<b>225 714 830,50</b>	<b>155 437 318,74</b>

Compte tenu de la réévaluation 1 programmée à l'automne 2016 pour les éléments du réseau incorporés le 4 janvier 2016, suite à laquelle, sur la base du capital conditionnel (art. 3a des statuts), de nouvelles actions seront émises qui seront également assorties d'un droit de distribution de dividendes pour l'exercice 2015 conformément aux accords contractuels passés entre Swissgrid et les auteurs des apports, il convient de fixer la date du paiement des dividendes après l'achèvement de la réévaluation 1. Le montant distribué par action sera déterminé par le nombre d'actions donnant droit à dividende qui résulte après l'achèvement de la réévaluation 1.

Laufenburg, le 5 avril 2016

Pour le Conseil d'administration:  
 Adrian Bult, président

# Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Swissgrid SA, Laufenburg

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Swissgrid SA, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe, pages 65 à 85, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

#### RAPPORT SUR D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGALES

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Rolf Hauenstein  
Expert-réviser agréé  
Réviser responsable

Patrizia Chanton  
Expert-réviser agréée

Bâle, 5 avril 2016

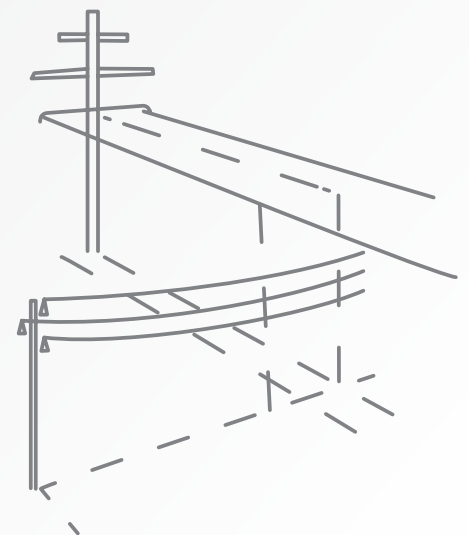
Plus d'informations sur la coopération entre l'EPF de Zurich et Swissgrid sur  
<http://ar2015.swissgrid.ch>





«Swissgrid est un excellent partenaire avec lequel nous préparons l'avenir de l'énergie en Suisse et au-delà.»

Christian Franck, directeur du High Voltage Laboratory, EPF de Zurich



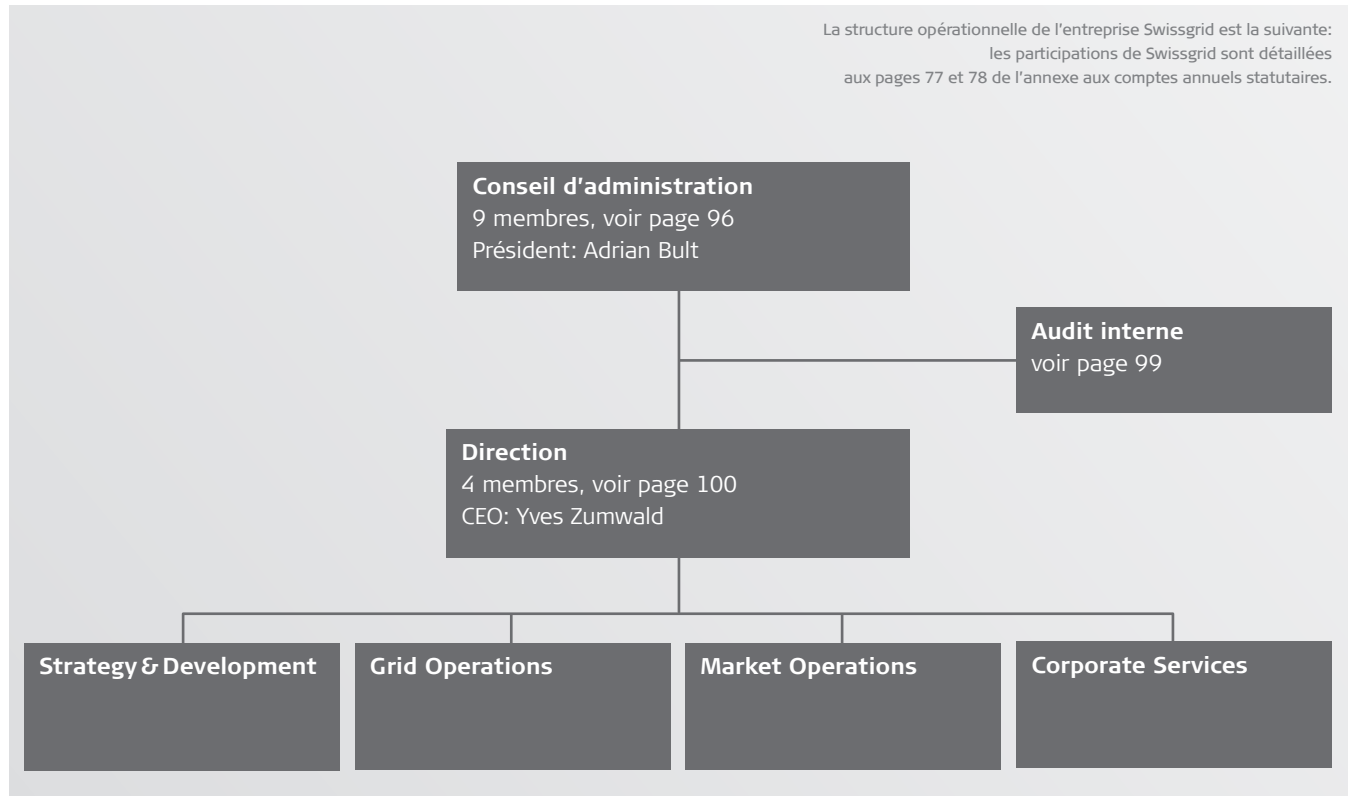


# Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid SA (ci-après: Swissgrid) accordent une grande importance à un bon gouvernement d'entreprise (Corporate Governance). Les informations ci-après reposent sur le «Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance». Sauf mention contraire, toutes les informations sont datées du 31 décembre 2015.

## Structure d'entreprise et actionnariat

### STRUCTURE D'ENTREPRISE



### ACTIONNAIRES

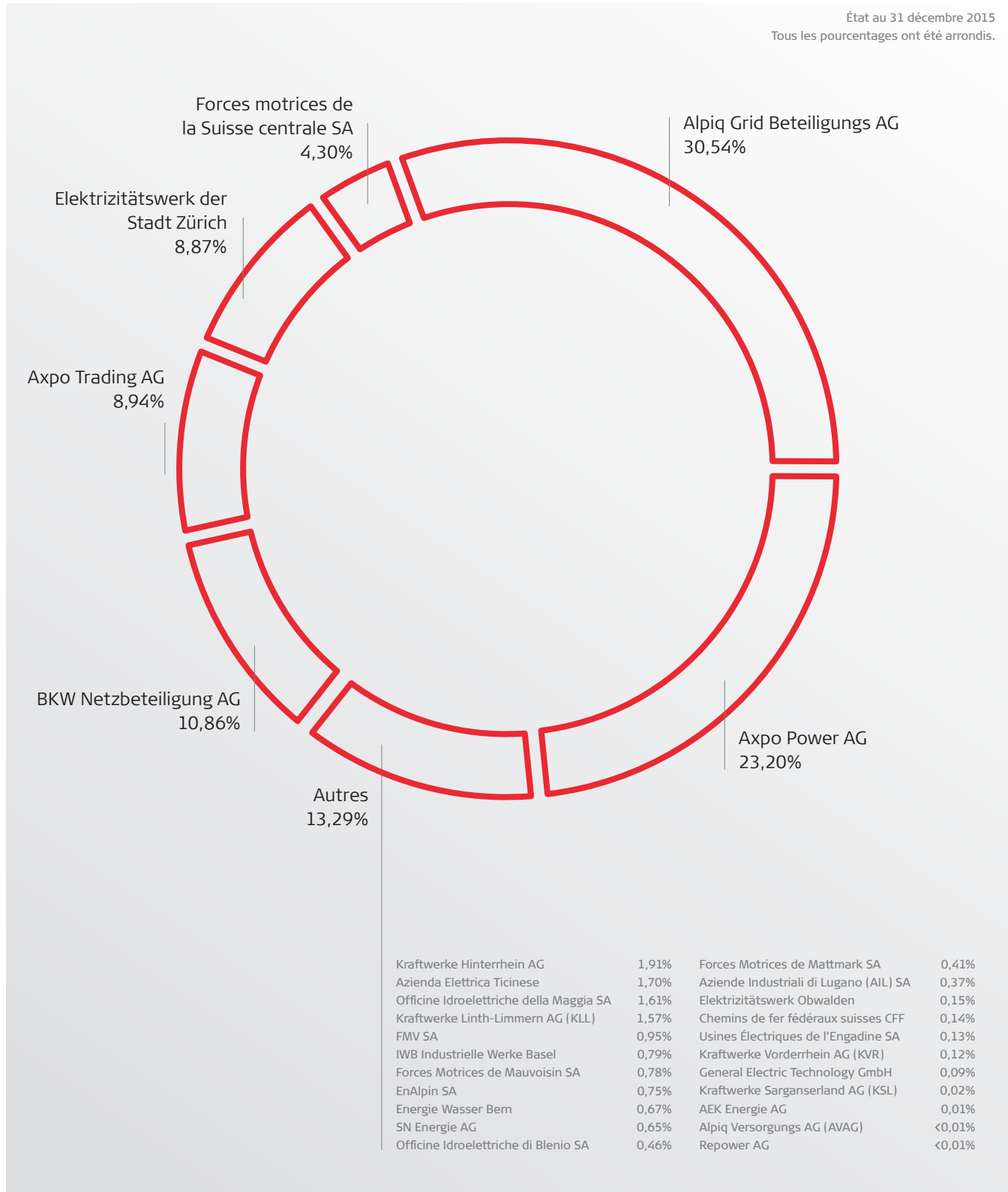
Les entreprises suivantes sont actionnaires de Swissgrid: AEK Energie AG, Alpiq Grid Beteiligungs AG, Alpiq Versorgungs AG (AVAG), General Electric Technology GmbH, Axpo Power AG, Axpo Trading AG, Azienda Elettrica Ticinese, Aziende Industriali di Lugano (AIL) SA, BKW Netzbeteiligung AG, Forces motrices de la Suisse Centrale SA, Elektrizitätswerk der Stadt Zürich, Elektrizitätswerk Obwalden, EnAlpin SA, Energie Wasser Bern, Usines Électriques de l'Engadine SA, FMV SA, Forces Motrices de Mauvoisin SA, IWB Industrielle Werke Basel, Kraftwerke Hinterrhein AG, Kraftwerke Linth-Limmern AG (KLL), Forces Motrices de Mattmark SA, Kraftwerke Sarganserland AG (KSL), Kraftwerke Vorderrhein AG (KVR), Officine Idroelettriche della Maggia SA, Officine Idroelettriche di Blenio SA, Repower AG, Chemins de fer fédéraux suisses CFF et SN Energie AG détenaient ensemble 100% du capital-actions de Swissgrid au 31 décembre 2015. Swissgrid est détenue en majorité, directement ou indirectement, par les cantons et les communes. La structure actuelle de l'actionnariat est consultable en ligne sur [www.swissgrid.ch](http://www.swissgrid.ch).

### PARTICIPATIONS CROISÉES

Il n'existe aucune participation croisée.

RAPPORTS DE PROPRIÉTÉ DE SWISSGRID

État au 31 décembre 2015  
Tous les pourcentages ont été arrondis.



## Structure du capital

### CAPITAL ET RESTRICTION DE LA TRANSMISSIBILITÉ

En février 2015, les actionnaires ont approuvé, lors d'une assemblée générale extraordinaire, la demande de création de deux catégories d'actions (actions nominatives A et B) déposée par le Conseil d'administration pour garantir la domination suisse et l'égalité de traitement des actionnaires.

Le capital-actions ordinaire au 31 décembre 2015 était composé de 313 398 719 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de CHF 1.- (dont 156 699 360 actions nominatives A et 156 699 359 actions nominatives B). Swissgrid a aussi acquis des installations supplémentaires du réseau de transport, inscrites au registre du commerce le 4 janvier 2016, augmentant à cette occasion son capital-actions de CHF 2 928 344.- (1 464 172 actions nominatives A et 1 464 172 actions nominatives B). Au 31 décembre 2015, le capital-actions conditionnel se composait au maximum de 128 660 249 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de CHF 1.-. Le capital conditionnel inscrit au registre du commerce le 4 janvier 2016 a été relevé de CHF 1 339 751.- à son montant initial de CHF 130 millions. Le capital-actions est lié aux prêts convertibles utilisés par Swissgrid pour financer le transfert du réseau de transport. Les créanciers peuvent exercer leurs droits de conversion pendant une durée maximale de vingt ans. Les droits de souscription préférentiels des actionnaires sont exclus. Les droits de souscription prioritaires des actionnaires sont eux aussi exclus puisque les obligations convertibles servent à financer l'acquisition des sociétés gestionnaires de réseaux apportées ou d'installations ou l'amélioration simple et rapide de la dotation en capital de Swissgrid.

Il n'y a pas de capital autorisé. Conformément à l'art. 18 al. 5 LApEI, les actions de la société ne peuvent pas être cotées en bourse. Le Conseil d'administration gère un registre des actions dans lequel il consigne les noms et adresses des actionnaires et usufruitiers. Dans les rapports avec la société, seules les personnes inscrites au registre des actions sont reconnues comme actionnaires ou usufruitiers et peuvent exercer les droits d'actionnaires. Le droit de participer et l'autorisation de représentation à l'Assemblée générale sont déterminés par l'état des inscriptions dans le registre des actions le 20<sup>e</sup> jour avant ladite assemblée. En vertu de l'art. 18 al. 3 LApEI, le capital-actions et les droits de vote qui y sont liés doivent appartenir en majorité, directement ou indirectement, aux cantons et aux communes. En cas de transferts d'actions (vente, donation, exercice de droits de préemption et de droits d'achat, etc.), ces majorités doivent être garanties. Si une transaction prévue s'oppose à l'une de ces exigences de majorité, l'approbation par le Conseil d'administration doit impérativement être refusée.




Il n'existe ni bons de participation ni bons de jouissance. De plus, aucune option n'a été émise.

### MODIFICATIONS DU CAPITAL




Des informations complémentaires sur le capital-actions et les modifications du capital survenues au cours des deux dernières années figurent dans l'aperçu sur l'évolution des fonds propres à la page 26.

# Conseil d'administration

## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, AUTRES ACTIVITÉS ET LIENS D'INTÉRÊT

	NOM, NATIONALITÉ, FONCTION, FORMATION, PREMIÈRE ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SWISSGRID SA	EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES, PARCOURS PROFESSIONNEL	AUTRES ACTIVITÉS ET LIENS D'INTÉRÊT ÉVENTUELS	MEMBRE DE COMITÉS DE SWISSGRID SA
	<b>ADRIAN BULT</b> (*1959, CH) Président (depuis le 10 décembre 2012), membre indépendant Lic. oec. 14 décembre 2006	COO Avaloq Evolution AG (de 2007 à 2012); auparavant CEO de Swisscom Mobile SA, CEO de Swisscom Fixnet SA, membre de la direction d'IBM Suisse	Administrateur de Swissquote Group Holding SA, Enkom AG, AdNovum AG, Garaio AG, Alfred Müller AG, SWICA, Regent appareils d'éclairage SA, président de la Fondation RPC	Président du comité Stratégie, membre du comité Personnel et rémunération, président du comité de pilotage du projet GO! (transfert du réseau de transport), président du comité de pilotage du projet Financement stratégique, président du comité spécial Stratégie Sécurité
	<b>DORIS RUSSI SCHURTER</b> (*1956, CH) Vice-présidente (depuis le 10 décembre 2012), membre indépendant Lic. iur., avocate 11 décembre 2007	Avocate dans son propre cabinet, cabinet d'avocats Burger & Müller (depuis 2005); auparavant associée de KPMG Suisse et directrice de KPMG SA Lucerne	Vice-présidente du conseil d'administration de Helvetia Holding SA, administratrice de Luzerner Kantonalbank AG et de LZ Medien Holding AG, présidente de l'Association des entreprises suisses en Allemagne (VSUD)	Présidente du comité Finances et révision, membre du comité spécial Stratégie Sécurité
	<b>MARCEL FREI</b> (*1959, CH) Administrateur, représentant de la branche Expert avec diplôme fédéral en présentation des comptes et controlling 10 décembre 2012	Directeur d'EWZ (depuis 2012); auparavant chef des finances et directeur adjoint d'EWZ	Administrateur de sociétés proches d'EWZ et de diverses entreprises du secteur de l'énergie	Membre du comité Finances et révision
	<b>ISABELLE MORET</b> (*1970, CH) Administratrice, membre indépendant Lic. iur., LL.M., avocate 10 décembre 2012	Avocate-conseil dans son propre cabinet	Conseillère nationale, vice-présidente du PLR Suisse, membre du conseil de fondation de la caisse de pension ECA-RP, vice-présidente du conseil d'administration de Retraites Populaires, membre du comité directeur d'économiesuisse (fédération des entreprises suisses), présidente de la Fédération des industries alimentaires suisses	Présidente du comité Personnel et rémunération
	<b>CLAUDE NICATI</b> (*1957, CH) Administrateur, représentant cantonal Lic. iur., avocat 24 juin 2014	Avocat indépendant; auparavant conseiller d'État du canton de Neuchâtel, chef du département de l'aménagement du territoire, procureur général suppléant de la Confédération, juge d'instruction du canton de Neuchâtel, divers postes d'encadrement dans la police communale et cantonale	Membre des directoires de diverses organisations d'intérêt public	Membre du comité Personnel et rémunération, membre du comité spécial Stratégie Sécurité
	<b>FADRI RAMMING</b> (*1962, CH) Administrateur, représentant cantonal Lic. iur., avocat et notaire 14 décembre 2006	Avocat et notaire dans son propre cabinet	Membre de la délégation suisse de négociation chargée d'aboutir à un accord entre la Suisse et l'UE dans le domaine de l'électricité (représentant des cantons), président du conseil d'administration des Services psychiatriques des Grisons, secrétaire général de la Conférence gouvernementale des cantons alpins	Membre du comité Stratégie



NOM, NATIONALITÉ, FONCTION, FORMATION, PREMIÈRE ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SWISSGRID SA	EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES, PARCOURS PROFESSIONNEL	AUTRES ACTIVITÉS ET LIENS D'INTÉRÊT ÉVENTUELS	MEMBRE DE COMITÉS DE SWISSGRID SA
 <p><b>RONALD TRÄCHSEL</b> (1959, CH) Administrateur, représentant de la branche Lic. rer. pol. 16 février 2015</p>	CFO de BKW AG; auparavant CFO de Sika Group, CEO/CFO de Vitra Group, CFO de Ringier Group	Président du conseil d'administration de Wyss Graines et Plantes SA, administrateur de Création Baumann SA, Kraftwerke Oberhasli SA et de ContourGlobal GP, LTD	Membre du comité Finances et révision
 <p><b>ANDREW WALO</b> (*1963, CH, GB) Administrateur, représentant de la branche Dr. oec. publ. 24 juin 2014</p>	CEO d'Axpo Holding AG (depuis 2014); auparavant CEO de CKW AG, directeur de SN Energie AG, postes de direction chez Alstom et ABB	Président du conseil d'administration de CKW AG, président du directoire de swisselectric, membre du comité directeur d'économiesuisse (fédération des entreprises suisses), membre du comité consultatif Elimination	Membre du comité Stratégie
 <p><b>MICHAEL WIDER</b> (*1961, CH) Administrateur, représentant de la branche Lic. iur., MBA 30 juin 2009</p>	Head Generation, CEO adjoint d'Alpiq Holding SA (depuis 2009); auparavant diverses fonctions à la direction d'en- treprises d'électricité	Président ou membre du conseil d'administration de diverses entreprises du secteur énergétique, membre du directoire de swisselectric	Membre du comité Stratégie, membre du comité spécial Stratégie Sécurité

Départ au cours de la période sous revue:

– Christophe Bossel, le 16 février 2015

## ÉLECTION ET DURÉE DU MANDAT

Le Conseil d'administration se compose d'au moins trois membres élus. La majorité des membres et le Président doivent remplir les critères d'indépendance prescrits par l'art. 18, al. 7 LApEI. Le Conseil d'administration est généralement élu lors de l'Assemblée générale ordinaire pour une durée d'un an. Le mandat des membres du Conseil d'administration prend fin le jour de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Tous les cantons réunis ont le droit de déléguer et de révoquer deux membres du Conseil d'administration de la société (art. 18 al. 8 LApEI). Les membres du Conseil d'administration peuvent être réélus à tout moment. Le Conseil d'administration est chargé de sa propre constitution. Il désigne son président, son vice-président ainsi que le secrétaire, qui ne doit pas impérativement être membre du Conseil d'administration.

## ORGANISATION INTERNE

Le Conseil d'administration assume la conduite suprême de la société et la surveillance de la gestion. Il représente la société à l'extérieur et gère toutes les affaires qui ne sont pas confiées à un autre organe de la société par la loi, les statuts ou des règlements. Le Conseil d'administration peut transférer, compte tenu des prescriptions légales d'indépendance (art. 18 al. 7 LApEI), la totalité ou des parties de la gestion ainsi que la représentation de la société à une ou plusieurs personnes, à des membres du Conseil d'administration ou à des tiers, qui ne doivent pas forcément être des actionnaires. Il décrète le règlement d'organisation et régit les rapports contractuels correspondants. Les compétences du Conseil d'administration et de la Direction sont régies par le règlement d'organisation. Les membres du Conseil d'administration n'assument aucune fonction exécutive au sein de Swissgrid. Le Conseil d'administration s'est réuni à sept reprises et a organisé six téléconférences au cours de l'exercice passé.

## DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour intégrer de façon ciblée les compétences professionnelles et les expériences très diverses des membres dans la prise de décisions ou pour observer son devoir de surveillance par l'établissement d'un rapport, le Conseil d'administration a créé trois comités qui le soutiennent dans ses activités de gestion et de contrôle en étroite collaboration avec la Direction: le comité Stratégie, le comité Finances et révision et le comité Personnel et rémunération. Les missions et compétences des comités du Conseil d'administration sont régies en détail par le règlement d'organisation.

**Comité Stratégie** Le comité Stratégie soutient le Conseil d'administration dans le processus stratégique. Il examine les fondements stratégiques à la demande du Conseil d'administration et contrôle régulièrement la stratégie pour le compte de celui-ci. Ce comité rend des avis sur les demandes concernant les questions stratégiques. Le comité Stratégie s'est réuni à deux reprises et a organisé deux téléconférences au cours de l'exercice passé.

**Comité Finances et révision** Le comité Finances et révision soutient le Conseil d'administration dans sa fonction de haute surveillance en ce qui concerne l'intégralité des comptes, le respect des prescriptions légales ainsi que la qualification et les prestations de l'organe de révision externe. Il évalue l'adéquation du rapport financier, du système de contrôle interne et de la surveillance générale des risques opérationnels. Il veille en outre à ce que l'organe de révision externe reçoive régulièrement toutes les informations relatives à la situation financière et à la marche des affaires. Enfin, ce comité prend les mesures nécessaires préalablement au choix ou à la révocation de l'organe de révision. Le comité Finances et révision s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice écoulé.

**Comité Personnel et rémunération** Le comité Personnel et rémunération définit les principes de rétribution (toutes composantes comprises) des membres du Conseil d'administration, du CEO et des responsables de secteur et soumet une proposition correspondante au Conseil d'administration. Il fixe les rétributions accordées au CEO et aux membres de la Direction sur la base du concept de compensation adopté par le Conseil d'administration. Il remet des avis sur les changements au sein de la Direction demandés par le CEO. De plus, il est chargé de garantir la planification de la succession au sein du Conseil d'administration et de la Direction. Le comité Personnel et rémunération s'est réuni à quatre reprises et a organisé une téléconférence au cours de l'exercice écoulé.

**Comités spéciaux** Le Conseil d'administration peut constituer des comités ad hoc aux missions bien spécifiques. Le comité spécial Stratégie Sécurité, constitué en 2014, s'est réuni une fois au cours de l'exercice écoulé et a été dissout par le Conseil d'administration en juin 2015.

## INSTRUMENTS D'INFORMATION ET DE CONTRÔLE VIS-À-VIS DE LA DIRECTION

**Instruments d'information et de contrôle** Le Conseil d'administration dispose principalement des instruments suivants pour surveiller et contrôler la Direction:

- Lors des réunions du Conseil d'administration, la Direction présente et commente la marche des affaires et expose tous les thèmes importants soumis à discussion ou décision.
- Le rapport adressé au Conseil d'administration est établi chaque trimestre et contient des chiffres clés importants qui rendent compte de l'évolution des finances de la société, complétés par les commentaires de la Direction.
- Le rapport écrit du CEO est remis à chaque réunion ordinaire du Conseil d'administration. Il aborde aussi des thèmes récurrents, par exemple le reporting SDL, les projets d'extension du réseau et les indicateurs clés de performance (KPI).
- Le Conseil d'administration dispose d'autres instruments d'information périodique: le rapport des risques et les rapports sur les évolutions en cours dans le secteur de l'énergie en Suisse et en Europe.
- L'organe de révision externe rédige chaque année un rapport écrit adressé au Conseil d'administration (voir à ce sujet les explications à la page 101).

**Système de contrôle interne** Le système de contrôle interne (SCI) joue un rôle essentiel dans le pilotage et la surveillance de l'entreprise. Il regroupe tous les processus, méthodes et mesures ordonnés par le Conseil d'administration et la Direction afin de garantir le bon déroulement des opérations chez Swissgrid. Les contrôles internes des opérations sont intégrés dans les procédures d'exploitation, c'est-à-dire qu'ils accompagnent le travail ou se situent immédiatement en amont ou en aval de celui-ci. Les contrôles internes ne constituent pas une fonction séparée mais font partie intégrante des processus. Le système de contrôle interne de Swissgrid intervient à tous les niveaux de l'organisation et exige un grand sens des responsabilités de la part des collaborateurs.

**Audit interne** La Révision interne est placée sous l'autorité du Conseil d'administration. Certaines activités de gestion opérationnelle peuvent être confiées au comité Finances et révision. La Révision interne fournit des services de contrôle et de conseil indépendants et objectifs qui visent à créer de la valeur ajoutée et à améliorer les procédures d'entreprise. Elle aide l'organisation à remplir ses missions. Pour ce faire, elle applique une méthode systématique et ciblée pour évaluer et améliorer l'efficacité de la gestion des risques et du système de contrôle interne (à savoir les processus de gestion et de surveillance). Le Conseil d'administration approuve chaque année le plan de révision de la Révision interne sur demande du comité Finances et révision. La Révision interne applique une méthode d'audit axée sur les risques. Les rapports d'audit sont remis au Président et au comité Finances et révision puis soumis à discussion. La mise en œuvre des mesures est surveillée. La Révision interne a effectué six révisions au cours de l'exercice sous revue. Pour réaliser les audits, le responsable de la Révision interne peut recourir à un co-sourcing avec une société d'audit indépendante de l'organe de révision externe.

**Gestion des risques** Swissgrid estime que la gestion des risques fait partie intégrante d'une gestion d'entreprise efficace et avisée. La gestion des risques de Swissgrid porte sur toute l'organisation, tient compte des normes établies (ISO 31000) et satisfait à ses propres exigences en matière de gouvernement d'entreprise et à celles de la législation suisse. Vous trouverez des informations complémentaires sur les modalités d'évaluation des risques dans le rapport de situation aux pages 16 à 18.

# Comité de direction

## MEMBRES DE LA DIRECTION, AUTRES ACTIVITÉS ET LIENS D'INTÉRÊT

	NOM, NATIONALITÉ, FONCTION, FORMATION, MEMBRE DE LA DIRECTION DEPUIS LE	EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES, PARCOURS PROFESSIONNEL	AUTRES ACTIVITÉS ET LIENS D'INTÉRÊT ÉVENTUELS
	<b>YVES ZUMWALD</b> (*1967, CH) CEO, Grid Operations, Ingénieur diplômé, P. M.Sc Energie EPF, 1 <sup>er</sup> janvier 2014	Directeur commercial et membre de la direction du groupe Romande Energie (de 2009 à 2013), responsable du service Infrastructure et membre de la direction d'EOS Réseau, responsable Utilisation du réseau et Accès au réseau pour EOS Holding, Orange Communications, Energie Ouest Suisse	Responsable du service Électricité de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays, administrateur des entités transitoires (voir rapport financier à la page 50)
	<b>LUCA BARONI</b> (*1971, CH et I) Corporate Services, économiste d'entreprise HES, 15 décembre 2006	CFO d'ETRANS SA (de 2005 à 2006), CFO d'Energiedienst Holding AG et d'EGL SA, WATT AG et de la Fédération des coopératives Migros	Administrateur des entités transitoires (voir rapport financier à la page 50), membre du conseil de la Fondation RPC
	<b>RAINER MÜHLBERGER</b> (*1958, CH et D) Strategy & Development, Ingénieur diplômé, MBA, 1 <sup>er</sup> octobre 2013	Responsable Stratégie chez Swissgrid (de 2011 à 2013), CEO de Swisscom Directories SA, diverses fonctions de direction chez Swisscom Fixnet SA, dernièrement au poste de CIO	Président du conseil d'administration de CESOC AG
	<b>DR. JÖRG SPICKER</b> (*1957, D) Market Operations, Physicien diplômé, 1 <sup>er</sup> octobre 2013	Senior External Advisor pour McKinsey Inc. (2013), membre du directoire d'Alpiq Energie Deutschland AG, gérant d'Aquila Energy GmbH, Ruhrgas AG	Administrateur de la Holding de Gestionnaires de Réseau de Transport d'Électricité SAS, administrateur d'EPEX SPOT

Démission au cours de la période sous revue::

– Pierre-Alain Graf, CEO, le 3. septembre 2015

## Rétributions

Les membres du Conseil d'administration reçoivent une rétribution fixe (honoraires et frais) dont le montant diffère selon qu'il s'agit du Président ou des autres membres du Conseil d'administration. La rétribution des membres de la Direction se compose du salaire de base (frais forfaitaires inclus) ainsi que d'une composante salariale variable, qui dépend de la réalisation des objectifs de l'entreprise et personnels. Le montant de la rétribution des membres de la Direction est fixé par le comité Personnel et rémunération dans le cadre prescrit par le Conseil d'administration. Les rétributions versées aux membres de la Direction et du Conseil d'administration sont publiées aux pages 43 et 44 de l'annexe aux comptes annuels Swiss GAAP RPC.

## Droits de participation

Les droits patrimoniaux et de participation des actionnaires sont réglés dans la loi et les statuts. Il n'existe aucun règlement statutaire qui diverge de la loi.

## Révision externe

### MANDAT ET HONORAIRES

KPMG SA, Bâle, est l'organe de révision légal de Swissgrid SA. Le mandat de révision lui a été accordé pour la première fois pour l'exercice 2005/2006 (exercice prolongé). Le réviseur responsable, Rolf Hauenstein, exerce ses fonctions pour la première fois depuis l'exercice 2015. L'organe de révision est élu par l'Assemblée générale pour un mandat d'un an. Au titre de son activité d'organe de révision, KPMG a perçu une rémunération de CHF 206 000.- au cours de l'exercice écoulé. D'autres prestations fournies dans le cadre de la cession d'autres éléments du réseau de transport ont été indemnisées pour un total de CHF 53 000.-.

### INSTRUMENTS D'INFORMATION

Le comité Finances et révision évalue chaque année l'efficacité de la révision externe. À cet effet, les membres du comité mettent à profit leurs connaissances et expériences accumulées lors d'activités semblables dans d'autres entreprises. De plus, ils s'appuient sur les documents établis par l'organe de révision externe, dont le rapport complet, de même que sur les avis rendus à l'oral et par écrit sur des aspects liés à la présentation des comptes, au système de contrôle interne et à la révision.

«Swissgrid et les CFF joignent leurs forces à tous les niveaux. En tant que propriétaires de vastes réseaux, nous apportons ensemble une contribution essentielle à un approvisionnement sûr en électricité.»

Daniel Koch, responsable Énergie des CFF



Plus d'informations sur la coopération entre les CFF et Swissgrid sur  
<http://ar2015.swissgrid.ch>



#### IMPRESSUM

Le rapport annuel est publié en allemand, en français et en anglais.  
En cas de différences d'interprétation, le texte allemand fait foi.  
Vous trouverez des informations complémentaires sur Swissgrid sur [www.swissgrid.ch](http://www.swissgrid.ch)

Éditeur Swissgrid SA | Werkstrasse 12 | CH-5080 Laufenburg | [www.swissgrid.ch](http://www.swissgrid.ch)  
Concept, aménagement, la conception et l'édition Schwindl Schär GmbH, Bâle  
Impression Neidhart + Schön AG, Zurich

Cette édition a été imprimée sur du papier certifié FSC (Forest Stewardship Council).  
L'objectif premier de cette organisation est de promouvoir une gestion responsable et durable du patrimoine forestier, afin que les générations futures disposent de ressources d'une qualité identique à celle dont nous bénéficions aujourd'hui.

Toute reproduction ou réimpression sans l'accord de l'éditeur est strictement interdite.





## Swissgrid SA

Téléphone +41 58 580 21 11  
Fax +41 58 580 21 21

[info@swissgrid.ch](mailto:info@swissgrid.ch)  
[www.swissgrid.ch](http://www.swissgrid.ch)

Werkstrasse 12  
CH-5080 Laufenburg

Dammstrasse 3  
CH-5070 Frick

Route des Flumeaux 41  
CH-1008 Prilly

Via Sciupina 6  
CH-6532 Castione

Bahnhofstrasse 37  
CH-7302 Landquart

Untere Zollgasse 28  
CH-3072 Ostermundigen

Grynaustrasse 21  
CH-8730 Uznach